



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

155^e session

Genève, 15-18 novembre 2011

Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules sur sa 155^e session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958
sur sa quarante-neuvième session**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998
sur sa trente-troisième session**

et

**du Comité d'administration de l'Accord de 1997
sur sa douzième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie – Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules		
I. Participation	1	7
II. Déclarations liminaires.....	2–10	7
III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour).....	11	9
IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour)	12–31	10
A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour)	12–24	10
B. Programme de travail, documentation et calendrier des réunions pour l’année 2012 (point 2.2 de l’ordre du jour).....	25	13
C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l’ordre du jour).....	26–30	13
D. Révision des mandats du Forum mondial (WP.29) et de ses Groupes de travail subsidiaires, évaluation biennale pour 2010-2011 et programme de travail pour 2012-2013 et pour 2012-2016 (point 2.4 de l’ordre du jour)	31	14
V. Examen des rapports des Groupes de travail relevant du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour).....	32–46	14
A. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-cinquième session, 28-31 mars 2011) (point 3.1 de l’ordre du jour)	32	14
B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (100 ^e session, 11-15 avril 2011) (point 3.2 de l’ordre du jour).....	33	14
C. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRFF) (soixante-dixième session, 12 et 13 mai 2011) (point 3.3 de l’ordre du jour)	34	14
D. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (quarante-neuvième session, 16-20 mai 2011) (point 3.4 de l’ordre du jour)	35	15
E. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante-deuxième session, 7-10 juin 2011) (point 3.5 de l’ordre du jour)	36	15
F. Faits marquants des sessions récentes (point 3.6 de l’ordre du jour).....	37–46	15
1. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante et onzième session, 13-15 septembre 2011) (point 3.6.1 de l’ordre du jour)	37–39	15
2. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-quatrième session, 19-21 septembre 2011) (point 3.6.2 de l’ordre du jour)	40–42	15
3. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-sixième session, 4-6 octobre 2011) (point 3.6.3 de l’ordre du jour)	43–44	16

4.	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (101 ^e session, 18-21 octobre 2011) (point 3.6.4 de l'ordre du jour).....	45-46	16
VI.	Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour).....	47-79	16
A.	État de l'Accord et des Règlements annexés à celui-ci, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour).....	47	16
B.	Le cas échéant, instructions demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour).....	48-49	16
C.	Établissement d'un système d'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour).....	50	17
D.	Proposition de lignes directrices concernant le domaine d'application, les dispositions administratives et les prescriptions alternatives dans les Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)....	51	18
E.	Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour).....	52	18
F.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.6 de l'ordre du jour).....	53-55	18
G.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRSG (point 4.7 de l'ordre du jour).....	56-69	18
H.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.8 de l'ordre du jour).....	60-61	20
I.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.9 de l'ordre du jour).....	62	20
J.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.10 de l'ordre du jour).....	63	20
K.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le GRE (point 4.11 de l'ordre du jour).....	64-70	20
L.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le GRSG (point 4.12 de l'ordre du jour).....	71-73	21
M.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le GRSP (point 4.13 de l'ordre du jour).....	74-75	21
N.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le secrétariat, le cas échéant (point 4.14 de l'ordre du jour).....	76	21
O.	Examen de projets de Règlements (point 4.15 de l'ordre du jour).....	77	22
P.	Examen d'amendements à des projets de Règlements soumis par le GRRF (point 4.16 de l'ordre du jour).....	78	22
Q.	Examen de propositions d'amendements en suspens à des Règlements existants soumises par le GRB (point 4.17 de l'ordre du jour).....	79	22
VII.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour).....	80-81	22
	État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour).....	80-81	22

VIII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour).....	82–85	22
IX.	Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour).....	86–88	23
	A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour).....	86	23
	B. Évolution future de l'Accord et actualisation éventuelle des Règles n ^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour).....	87	24
	C. Proposition de rectificatif à la version française de l'Accord (point 7.3 de l'ordre du jour).....	88	24
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	89–108	24
	A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour).....	89	24
	B. Méthode d'évaluation des véhicules éocompatibles (point 8.2 de l'ordre du jour).....	90–91	24
	C. Organisation de la prochaine conférence sur les véhicules éocompatibles (point 8.3 de l'ordre du jour).....	92	25
	D. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.4 de l'ordre du jour).....	93–95	25
	E. Révision de la publication «Le WP.29: comment il fonctionne, comment y adhérer» (point 8.5 de l'ordre du jour).....	96	25
	F. Proposition de protocole de gestion des procédures relatives aux dessins, à l'étalonnage et à l'entretien s'appliquant aux instruments d'essai cités en référence dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.6 de l'ordre du jour).....	97–98	26
	G. Proposition de nouvelle annexe à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.7 de l'ordre du jour).....	99	26
	H. Amélioration de la sécurité des véhicules – troisième pilier du Plan mondial de la décennie d'action pour la sécurité routière (point 8.8 de l'ordre du jour).....	100–101	26
	I. Échange d'informations sur le contrôle de l'application légale en ce qui concerne les défauts du véhicule et la non-conformité (point 8.9 de l'ordre du jour).....	102	27
	J. Élection du Bureau pour l'année 2012 (point 8.10 de l'ordre du jour).....	103	27
	K. Proposition tendant à élaborer un nouveau Règlement sur l'aptitude au recyclage des véhicules des catégories M ₁ et N ₁ (point 8.11 de l'ordre du jour).....	104	27
	L. Proposition d'amendements au Mandat et Règlement intérieur du WP.29 (point 8.12 de l'ordre du jour).....	105	27
	M. Projet du compte de l'ONU pour le développement (UNDA) (point 8.13 de l'ordre du jour).....	106	27

N.	Hommage à M ^{me} Enonler et à M. Van West (point 8.14 de l'ordre du jour)	107–108	28
XI.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour).....	109	28

Deuxième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1958

XII.	Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)	110	28
XIII.	Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de Règlement – Vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)	111–113	28

Troisième partie – Comité exécutif de l'Accord de 1998

XIV.	Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)	114	31
XV.	Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 13 de l'ordre du jour)	115–120	31
A.	Proposition de nouveau Règlement technique mondial sur les commandes, les témoins et les indicateurs des motocycles (point 13.1 de l'ordre du jour)	115–116	32
B.	Proposition de rectificatif 1 à l'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 13.2 de l'ordre du jour).....	117	32
C.	Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial n° 11 (Engins mobiles non routiers (EMNR)) (point 13.3 de l'ordre du jour)	118–119	32
D.	Proposition de nouvelle annexe à la Résolution spéciale n° 1 (S.R.1) (point 13.4 de l'ordre du jour)	120	33
XVI.	Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 14 de l'ordre du jour)	121–122	33
XVII.	Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)	123	33
XVIII.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 16 de l'ordre du jour)	124–134	34
A.	RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes) (point 16.1 de l'ordre du jour)	125	34
B.	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 16.2 de l'ordre du jour).....	126	34
C.	RTM n° 5 (Prescriptions techniques applicables aux systèmes de diagnostic embarqué (OBD) pour véhicules routiers) (point 16.3 de l'ordre du jour)	127	34
D.	RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.4 de l'ordre du jour)	128	34

E.	RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 16.5 de l'ordre du jour)	129–130	35
F.	Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (point 16.6 de l'ordre du jour)	131	35
G.	Projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.7 de l'ordre du jour)	132	35
H.	Projet de RTM sur les procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 16.8 de l'ordre du jour)	133	36
I.	Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un mât (point 16.9 de l'ordre du jour)	134	36
XIX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 17 de l'ordre du jour).....	135–140	37
A.	Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l'ordre du jour).....	135	37
B.	Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour)	136	37
C.	Systèmes d'éclairage de la route (point 17.3 de l'ordre du jour)	137	37
D.	Harmonisation des mannequins de choc latéral (point 17.4 de l'ordre du jour)	138–139	37
E.	Véhicules routiers silencieux (point 17.5 de l'ordre du jour)	140	38
XX.	Propositions relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 18 de l'ordre du jour)	141	38
XXI.	Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour)	142	38
XXII.	Questions diverses (point 20 de l'ordre du jour)	143	38

Quatrième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1997

XXIII.	Constitution du Comité AC.4 (point 21 de l'ordre du jour)	144	39
--------	-----------------------------------------------------------------	-----	----

Annexes

I.	Liste des documents informels (WP.29-155-...) distribués lors de la 155 ^e session	40
II.	Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires pour l'année 2012.....	45
III.	Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2011/140 adoptés par l'AC.3 (voir par. 115) ...	47
IV.	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 17 novembre 2011	49

Première partie – Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 155^e session du 15 au 18 novembre 2011, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l’alinéa *a* de l’article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suisse. Des représentants de l’Union européenne (UE) y ont également participé. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d’automobile (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)¹; Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Association for Emission Control by Catalyst (AECC); Fondation pour l’automobile et la société (Fondation FIA); Comité international de l’inspection technique automobile (CITA); Union d’assistance technique pour l’automobile et la circulation routière (UNATAC); Fondation pour l’automobile et la société (FIA); Consumers International (CI); SAE International (SAE). À l’invitation du secrétariat, l’Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) et Integer Research (INTEGER) ont également participé à la session.

II. Déclarations liminaires

2. Le Secrétaire exécutif de la CEE a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé l’importance majeure du Forum mondial pour la CEE. Il a souligné que le rôle mondial du WP.29 avait été récemment confirmé par la déclaration ministérielle de l’Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à sa septième session, à laquelle les pays avaient été vivement incités à participer aux activités du Forum mondial (WP.29). Le Secrétaire exécutif a souligné en outre le rôle crucial du WP.29 dans le cadre du troisième pilier du Plan d’action mondial pour la sécurité routière, qui traitait de l’amélioration de la sécurité des véhicules.

3. Le secrétaire exécutif s’est félicité de la décision du Forum mondial de modifier l’Accord de 1958 pour le rendre plus attractif pour les pays émergents et pour y introduire le principe de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule. Il a aussi noté avec satisfaction que l’Accord de 1997 avait été complété par l’adoption récente de la Règle n° 2 sur l’aptitude à la circulation des véhicules et il a confirmé la nécessité de définir l’évolution future de l’Accord. Il a exprimé le souhait que de nouveaux règlements techniques mondiaux de l’ONU (RTM-ONU) sur les technologies novatrices soient inscrits

¹ Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

au programme de travail pour l'Accord de 1998, notamment quant à l'élaboration de RTM-ONU concernant les véhicules électriques et l'audibilité des véhicules de transport routier non audibles.

4. Le Vice-Président du Forum mondial a lui aussi souligné l'importance sociale, politique et économique des travaux du Forum mondial. Plus concrètement, il a rappelé aux membres du WP.29 que le Forum adoptait plus de 100 amendements par an, ayant pour objet d'adapter les règlements concernant les véhicules, actuellement au nombre de 138, à l'évolution technique. Il a mis l'accent sur la nécessité de disposer en temps voulu des versions dans les trois langues faisant foi des amendements pour permettre au Bureau des affaires juridiques d'émettre les notifications dépositaires pour l'entrée en vigueur des nouveaux règlements et de leurs amendements. Il a fait savoir au Secrétaire exécutif que des informations plus détaillées sur cette question importante lui seraient adressées dans une lettre par le Président du Forum et par lui-même. Il a expliqué que dans le cadre du réexamen de la réforme de la CEE, l'administration des trois Accords ne peut pas être réduite, car elle ne dépend pas du Secrétariat de la CEE, mais des besoins politiques des Parties contractantes et de l'évolution technique. Il a conclu en déclarant que pour que le Forum mondial fonctionne avec l'efficacité voulue, il fallait attribuer à son secrétariat la priorité absolue pour l'exécution des tâches du WP.29.

5. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que, pour son pays, le Forum mondial en général et l'Accord de 1998 en particulier étaient d'une importance majeure dans l'optique de l'élaboration des règlements techniques mondiaux relatifs aux véhicules. Il a rappelé la position de son gouvernement, qui préférerait concentrer les efforts dans le cadre du WP.29, actuellement intégré à la CEE, au lieu de créer de nouvelles organisations régionales pour l'élaboration des règlements concernant les véhicules. En outre, il a fait valoir que la réduction des ressources au sein du secrétariat pourrait avoir une incidence sur les fonctions essentielles de l'Accord de 1998 et il a demandé instamment au Secrétaire exécutif de prendre en compte cet élément dans la prise de décisions futures.

6. Le représentant de l'Union européenne (UE) a confirmé la confiance que son organisation portait au Forum mondial et à ses travaux, comme le prouvait la mise en application directe des Règlements ONU dans la législation de l'UE. Il a plaidé pour que le niveau élevé de qualité et d'efficacité du secrétariat soit maintenu.

7. Le représentant du Japon a appuyé les vues exprimées par les États-Unis et par l'UE. Il a ajouté que le Japon participait aux travaux du Forum mondial depuis plus de vingt ans et qu'il avait affecté des ressources considérables à ces activités. Il a réaffirmé l'importance politique, sociale et économique élevée du WP.29 pour son pays. Enfin, il a décrit les activités menées par le Japon dans la région de l'Asie, en vue de promouvoir l'adhésion des pays de cette région à l'Accord de 1958. Il a rappelé au WP.29 que la Chine, l'Inde, la Corée et d'autres pays asiatiques participaient régulièrement aux travaux du Forum mondial.

8. Le représentant de la France, pour sa part, a insisté sur l'importance du réexamen de la réforme de la CEE et il a rappelé les résultats précieux des travaux du Forum mondial pour son pays. Il a en outre souligné la nécessité de disposer d'un système de notification efficace pour les activités de réglementation du Forum mondial, y compris les traductions des versions faisant foi des Accords.

9. Le Président de l'OICA a déclaré que l'industrie de l'automobile avait à relever des défis technologiques ayant trait à l'environnement et à la sécurité, et notamment dans le cadre de la mise au point des véhicules électriques. Il a ajouté que le WP.29 était un lieu d'échanges primordial pour les constructeurs de véhicules et leurs fournisseurs, pour développer au fil du temps le cadre légal nécessaire pour l'introduction des technologies

novatrices sur le marché. Il a fait savoir que l'OICA apportait son plein soutien au Forum mondial.

10. Le Secrétaire exécutif a remercié les intervenants pour les observations formulées et a exprimé l'espoir que, dans le processus en cours de réexamen de la réforme de la CEE, le rôle essentiel du Forum mondial ne soit pas seulement confirmé mais renforcé. Il a fait savoir que la question de l'amélioration des conditions en vue d'obtenir un fonctionnement efficace du système de notification ferait l'objet d'un examen soigneux. Enfin, il a exprimé sa reconnaissance au secrétariat du WP.29 pour sa compétence technique et pour son efficacité.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1092;
Documents informels WP.29-155-08 et WP.29-155-08/Rev.1.

11. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1092) a été adopté avec les modifications suivantes:

- a) Ajout et modification de points:
 - 4.2.1 Instructions demandées par le Président du GRRF en ce qui concerne les références aux Règlements de l'ONU;
 - 4.2.2 Instructions demandées par les Présidents du GRRF et du GRE en ce qui concerne les références aux normes du secteur privé et la transposition de celles-ci;
 - 4.14.1 Proposition de rectificatif 1 à la révision 2 du Règlement n° 13-H (Freins des véhicules des catégories M₁ et N₁); document ECE/TRANS/WP.29/2011/153;
 - 8.11 Proposition en vue d'élaborer un nouveau Règlement concernant l'aptitude au recyclage des véhicules des catégories M₁ et N₁;
 - 8.12 Proposition d'amendements au mandat et au règlement intérieur du WP.29;
 - 8.13 Projet du Compte de l'ONU pour le développement (UNDA);
 - 8.14 Hommage à M^{me} Enonler et à M. Van West;
 - 13.4 Proposition de nouvelle annexe à la Résolution spéciale n° 1 (S.R.1); document ECE/TRANS/WP.29/2011/127;
 - 17.5 Véhicules de transport routiers non audibles.
- b) Ajout ou modification de références à des documents sous les points énumérés ci-après:
 - 3.1 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/GRE/65/Corr.1;
 - 4.4 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/152;
 - 4.6.2 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/150;
 - 4.6.4 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/151;
 - 4.6.5 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/99/Corr.1;
 - 4.7.5 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/110/Corr.1;
 - 4.10.1 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/94/Amend.1;
 - 4.12.4 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/137/Corr.1;

- 4.15.4 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/92/Amend.1;
- 4.16.1 Ajouter la référence ECE/TRANS/WP.29/2011/93/Amend.1.
- c) Points ou documents dont l'examen est reporté à une session ultérieure:
 - 4.15.1 à 4.16.1.
- d) La liste des documents informels figure à l'annexe I du présent rapport.

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)

12. La 107^e session du Comité de gestion, ayant à traiter de la coordination et de l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 14 novembre 2011, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé, conformément à l'article 29 du mandat et Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1), les Présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRB (Allemagne), du GRE (Canada), du GRPE (Allemagne), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie) et des Comités d'administration/exécutifs des trois Accords administrés par le WP.29 et les représentants de l'Union européenne (UE), du Japon et des États-Unis d'Amérique, ainsi que le Vice-Président du WP.29 (France).

13. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la session en cours (ECE/TRANS/WP.29/1092) et a recommandé les modifications mentionnées au paragraphe 11 ci-dessus. Il a recommandé également que le point 5.1 soit examiné par le Forum mondial et le reste des points de l'ordre du jour concernant l'Accord de 1998 par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3).

14. L'AC.2 a noté qu'en raison des contraintes budgétaires, le secrétariat du WP.29 avait perdu un poste de fonctionnaire des services généraux, ce à une période où le processus de révision des Règlements de l'ONU était en retard de six mois. Il a aussi noté que pour tenter de combler ce retard, la Division des transports avait engagé un fonctionnaire recruté à titre temporaire et que les autres membres du personnel de la Division avaient aussi dû partiellement contribuer à l'effort pour rattraper ce retard. Il a été rappelé que le secrétariat se chargerait uniquement d'établir le texte anglais des documents de travail du WP.29 et le texte légal des Règlements de l'ONU, des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et des Règles de l'ONU, et que les versions française et russe de ces documents seraient établies sous la responsabilité de la Section de la gestion des documents (ECE/TRANS/WP.29/1091, par. 3).

15. L'AC.2 a noté que comme suite à l'adoption des amendements aux Règlements de l'ONU en juin 2011, le Bureau des affaires juridiques (BAJ) avait informé le secrétariat que, conformément à la pratique du dépôt des textes auprès du Secrétaire général de l'ONU, les propositions d'amendements et les nouveaux règlements doivent être distribués dans les trois langues faisant foi des Accords. Le Bureau avait fait savoir qu'aucune Notification depositaire ne serait établie jusqu'à ce que les trois versions officielles des Règlements de l'ONU et des Règles de l'ONU soient disponibles. Le même principe devrait également s'appliquer aux RTM de l'ONU. Étant donné que les documents dans les trois langues faisant foi n'étaient pas toujours disponibles en temps voulu pour les sessions du Forum mondial, l'AC.2 a conclu que l'entrée en vigueur de tous les nouveaux

Règlements de l'ONU et RTM de l'ONU ou Règles de l'ONU, ainsi que leurs amendements, risquaient de subir des retards importants.

16. L'AC.2 a examiné les incidences négatives éventuelles de tels retards (dans le cas par exemple où la législation de l'UE fait référence à des Règlements de l'ONU, ou le cas de la transposition des Règlements de l'ONU et des RTM de l'ONU dans la législation nationale des Parties contractantes à l'Accord, ou le cas du Plan mondial de la Décennie d'action pour la sécurité routière, etc.). Des solutions permanentes éventuelles ont été envisagées par l'AC.2, consistant par exemple à demander que les documents de travail des groupes de travail subsidiaires du Forum mondial soient traduits en langue russe et à renforcer les effectifs du secrétariat par deux nouveaux postes de fonctionnaires des services généraux. Ces deux mesures assureraient une parution plus rapide de la version russe des propositions et permettraient au secrétariat d'établir les documents de travail pour le WP.29 et le texte des propositions adoptées dans les trois langues faisant foi pour leur soumission au Bureau des affaires juridiques.

17. L'AC.2 a pris note de la proposition du secrétariat d'amender les trois Accords administrés par le WP.29 de telle manière que seul le texte des Accords en versions anglaise, française et russe fasse foi également. Les Règlements de l'ONU, les Règlements techniques mondiaux de l'ONU (RTM-ONU) et les Règles de l'ONU, relatives à chaque Accord, seraient en version anglaise seulement. Simultanément, il faudrait prévoir dans les Accords une clause invitant le Secrétaire général de l'ONU à faire établir une traduction faisant foi des annexes en français et en russe comme appendices aux versions certifiées authentiques des Accords. L'AC.2 a noté que les amendements aux Accords devaient être adoptés par consensus et que la modification des trois Accords, si elle devait être unanimement acceptée par toutes les Parties contractantes, pouvait seulement constituer une solution dans le long terme.

18. Finalement, l'AC.2 a recommandé, en tant que solution initiale à court terme, de demander la traduction en russe des documents de travail soumis aux groupes de travail subsidiaires du WP.29. En outre, il a été recommandé d'inclure, dans les parties des rapports du WP.29 faisant référence aux sessions de l'AC.1, de l'AC.3 et de l'AC.4 le paragraphe suivant: «L'AC.1, l'AC.3 et l'AC.4 ont invité le Bureau des affaires juridiques et le secrétariat à procéder aux notifications des propositions adoptées pour les nouveaux règlements et/ou leurs amendements en anglais seulement.». L'AC.2 a invité les représentants et le secrétariat à proposer d'autres mesures, y compris des mesures de simplification, en vue d'assurer la disponibilité en temps voulu des versions dans les trois langues faisant foi.

19. L'AC.2 a noté que le Bureau avait fait savoir au secrétariat que les rectificatifs devraient avoir pour objet de corriger, sans modifier le sens ou la substance du texte du traité, a) les erreurs physiques (de typographie ou d'orthographe), b) les défauts de conformité du traité avec les documents officiels, et/ou c) les défauts de concordance entre les textes des différentes langues faisant foi. Le Bureau avait souligné que le dépositaire avait pour responsabilité d'examiner toute erreur apparente en vue de déterminer si elle entre dans l'une des catégories ci-dessus, et de s'assurer qu'elle n'a pas pour effet de modifier le sens ou la substance du texte du traité. Il avait noté que certaines des corrections soumises ne représentaient pas automatiquement des «corrections d'erreur», mais pouvaient dans une certaine mesure avoir pour effet de modifier la substance du texte. L'AC.2 a recommandé qu'à compter de l'actuelle session, il soit veillé à ce que des rectificatifs adoptés dans le cadre des Accords répondent bien aux critères énoncés par le Bureau, quitte à modifier si nécessaire les propositions correspondantes qui seraient soumises au vote au cours de l'actuelle session des comités concernés. L'AC.2 a recommandé au secrétariat d'établir des instructions écrites à ce sujet à l'intention des groupes de travail, en vue de faire en sorte que les rectificatifs adoptés satisfassent intégralement aux critères du Bureau.

20. L'AC.2 a noté que le Bureau avait fait valoir que les termes «Règlements de l'ONU», «Règlements techniques mondiaux de l'ONU (RTM-ONU)» et «Règles de l'ONU» ne pouvaient être utilisés dans les documents à caractère juridique, compte tenu du texte actuel des Accords de 1958, de 1998 et de 1997. Ils pouvaient néanmoins être utilisés dans les documents administratifs et d'information dans l'attente que des amendements soient apportés aux Accords. L'AC.2 a recommandé de saisir la prochaine occasion pour amender ces derniers en vue d'y introduire les termes précités.

21. L'AC.2 a été informé d'une proposition de rectificatif à l'Accord de 1997 ayant pour objet d'aligner la version française sur les textes anglais et russe. Il a été recommandé de réunir le Comité d'administration AC.4 pour l'adoption de ce rectificatif.

22. L'AC.2 a été informé par la Directrice de la Division des transports du réexamen en cours de la réforme de la CEE et de l'ordre du jour de la réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs (soixante-cinquième session, 28 février-1^{er} mars 2012). L'AC.2 a noté en outre que dans le cadre du réexamen du processus de réforme, les présidents des organes subsidiaires du CTI devaient soumettre leurs priorités en ce qui concerne les activités de la CEE à la prochaine session du Comité des transports intérieurs (CTI) pour qu'elles soient transmises au Comité exécutif de la CEE (EXCOM). Le représentant des États-Unis d'Amérique a souligné que les contraintes actuelles pesant sur le secrétariat du WP.29 étaient un sujet de préoccupation sérieux pour son gouvernement et que la disponibilité des documents traduits en temps voulu était une priorité majeure. Il a ajouté en outre que, bien que certaines activités de traduction ne soient pas du ressort du secrétariat du WP.29, un examen minutieux du contenu technique des documents était indispensable pour garantir l'exactitude des trois versions en langues faisant foi des Accords administrés par le WP.29. Le représentant de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA), tout en reconnaissant la valeur de la collaboration régionale et bilatérale, a souligné la valeur particulière d'une concentration des ressources et des efforts d'harmonisation telle qu'elle existait au sein du Forum mondial, où tous les experts des Parties contractantes se réunissaient régulièrement. Le représentant de l'Union européenne a reconnu la haute valeur des Règlements de l'ONU élaborés par le Forum mondial, qui avaient permis de remplacer les directives de l'UE par des références directes aux Règlements ONU. Il a souligné la nécessité pour son organisation de disposer des textes des Règlements ONU en temps opportun pour éviter d'introduire des distorsions dans le système réglementaire de l'Union européenne. Le représentant du Japon a souligné l'importance du rôle du Forum, qui lui conférait une dimension politique et il a expliqué que son gouvernement menait une campagne pour promouvoir les activités du WP.29 dans la région asiatique. Le représentant de l'Italie a suggéré de renforcer les ressources du secrétariat du WP.29, ne fut-ce qu'au niveau des fonctionnaires des services généraux, par réaffectation de ressources de la CEE à partir d'activités ayant une moindre priorité. L'AC.2 a recommandé de rejeter toute réduction de ses activités actuelles car cela aurait des incidences négatives sur le bon fonctionnement des Accords administrés par le WP.29.

23. L'AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la 156^e session du Forum mondial, qui devait se tenir à Genève du 13 au 16 mars 2012.

24. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa 107^e session et ses recommandations.

B. Programme de travail, documentation et calendrier des réunions pour l'année 2012 (point 2.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/Rev.2;
Document informel WP.29-154-16.

25. Le Forum mondial a pris note du calendrier des sessions prévues pour l'année 2012 (WP.29-154-16) tel qu'il est reproduit dans l'annexe II du présent rapport. Il a pris note également du programme de travail et de la disponibilité de la documentation (ECE/TRANS/WP.29/2011/1/Rev.2). Les représentants du WP.29 ont été invités à réviser le programme de travail et à informer le secrétariat de toute modification qu'ils jugeraient nécessaire.

C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/114;
Documents informels WP.29-155-24 et WP.29-155-25.

26. Le secrétariat a présenté la Feuille de route de la CEE sur les systèmes de transport intelligents (STI), proposant un ensemble de 20 mesures mondiales pour la mise en œuvre des STI au cours de la période 2012-2020 (ECE/TRANS/WP.29/2011/114 et WP.29-155-24), qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la CEE visant à favoriser les systèmes de transport intelligents. Cette stratégie se compose des éléments suivants:

a) Un document d'information, ayant principalement pour objet de favoriser le partage d'information et la sensibilisation aux bénéfices que pouvait apporter la mise en œuvre des systèmes de transport intelligents;

b) Une note stratégique énumérant les principales lacunes et principaux obstacles empêchant une utilisation plus large et une diffusion plus rapide des applications des systèmes de transport intelligents; et

c) Une feuille de route inventoriant les secteurs et activités dont la CEE pourrait se charger, soit pour poursuivre des activités déjà en cours, soit pour en lancer de nouvelles.

27. En outre, le secrétariat a fait savoir au WP.29 que la Feuille de route avait été soumise au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), au Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), au Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), au Groupe de travail des transports routiers (SC.1), au Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24), au Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et au Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) et approuvée par ces groupes, avant d'être finalement soumise au Comité des transports intérieurs (CTI), à sa soixante-quatorzième session, aux fins d'adoption. La mise en œuvre et les effets de cette Feuille de route seraient suivis de manière régulière et le secrétariat rendrait compte de l'évolution de la situation aux organes directeurs. Pour ce faire, il faudrait définir en commun un certain nombre de critères. Le secrétariat a informé le WP.29 que le volet politique de la soixante-quatorzième session du CTI serait consacré aux STI, et que cela se tiendrait à Genève le 28 février 2012 de 15 heures à 18 heures. Le Forum mondial a approuvé le document ECE/TRANS/WP.29/2011/114.

28. Le représentant de l'OICA a demandé à avoir accès aux réponses reçues par le secrétariat lors des consultations relatives à la note stratégique sur le site Web de la Division des transports.

29. Le représentant de l'Union européenne a fait savoir que le document WP.29-155-25 décrivait le cadre prévu par son organisation pour le développement des STI en Europe.

30. Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé que des recherches étaient en cours sur les systèmes de communication de véhicule à véhicule et que sur cette base la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) déciderait en 2013 soit de poursuivre les recherches, soit d'entreprendre une démarche en vue de lancer une procédure législative dans son pays. Le représentant du Japon a informé le WP.29 que le groupe informel des STI se réunirait en liaison avec la session de mars 2012 du WP.29.

D. Révision des mandats du Forum mondial (WP.29) et de ses Groupes de travail subsidiaires, évaluation biennale pour 2010-2011 et programme de travail pour 2012-2013 et pour 2012-2016 (point 2.4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/144; ECE/TRANS/WP.29/2011/145.

31. Le Forum mondial a examiné et adopté les documents ECE/TRANS/WP.29/2011/144 et ECE/TRANS/WP.29/2011/145. Le secrétariat a été prié de les soumettre au CTI pour adoption officielle.

V. Examen des rapports des Groupes de travail relevant du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)

A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-cinquième session, 28-31 mars 2011) (point 3.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRE/65; ECE/TRANS/WP.29/GRE/65/Corr.1.

32. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRE présenté lors de sa 154^e session (ECE/TRANS/WP.29/2011/1091, par. 26 à 30) et il l'a approuvé.

B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (100^e session, 11-15 avril 2011) (point 3.2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/79.

33. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSG présenté lors de sa 154^e session (ECE/TRANS/WP.29/2011/1091, par. 31 et 32) et il l'a approuvé.

C. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRFF) (soixante-dixième session, 12 et 13 mai 2011) (point 3.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/70.

34. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSP présenté lors de sa 154^e session (ECE/TRANS/WP.29/2011/1091, par. 33 et 34) et il l'a approuvé.

**D. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
(quarante-neuvième session, 16-20 mai 2011)
(point 3.4 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GSRP/49.

35. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSP présenté lors de sa 154^e session (ECE/TRANS/WP.29/2011/1091, par. 35 à 39) et il l'a approuvé.

**E. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)
(soixante-deuxième session, 7-10 juin 2011)
(point 3.5 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/62.

36. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRPE présenté lors de sa 154^e session (ECE/TRANS/WP.29/2011/1091, par. 40 à 42) et il l'a approuvé.

F. Faits marquants des sessions récentes (point 3.6 de l'ordre du jour)

**1. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(soixante et onzième session, 13-15 septembre 2011)
(point 3.6.1 de l'ordre du jour)**

37. Le Président du GRRF, M. Sopp (Royaume-Uni) a rendu compte au WP.29 des résultats de la soixante et onzième session (pour plus de détails voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRFF/71).

38. Le Forum mondial a noté que M. Sopp avait été élu Président du GRRF pour les sessions de l'année 2012.

39. Le Président du GRRF a fait savoir qu'un certain nombre de questions en suspens concernant le nouveau Règlement concernant les systèmes AEBS avaient été résolues lors de la session de septembre 2011. Il souhaitait cependant recevoir des instructions sur trois autres questions restées en suspens: i) l'homologation sur une base volontaire des véhicules équipés de suspensions arrière non pneumatiques (ECE/TRANS/WP.29/2011/92/Amend.1), ii) la suppression des crochets au paragraphe 12.2 et l'insertion du texte en tant que note de bas de page, et iii) l'approche par note pour traiter le cas des véhicules des catégories M₂ et N₂ d'une masse inférieure ou égale à 8 t (tableau de l'annexe 3 du document ECE/TRANS/WP.29/93/Amend.1). Le WP.29 n'a pas approuvé le texte additionnel concernant l'homologation sur une base volontaire de la proposition i), a approuvé la proposition ii) et a décidé de reprendre l'examen de la question iii) à sa prochaine session, étant entendu que le GRRF et le groupe informel des systèmes AEBS devraient prendre les mesures nécessaires pour que les prescriptions concernant ces systèmes pour ces véhicules puissent être présentées sous forme finale à la fin de 2013.

**2. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-quatrième session,
19-21 septembre 2011) (point 3.6.2 de l'ordre du jour)**

40. Le Président du Groupe de travail du bruit a rendu compte des résultats de la cinquante-quatrième session (pour plus de détails voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/52).

41. En ce qui concerne le Règlement n° 117 (Résistance au roulement des pneumatiques, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé), le Président du GRB a fait savoir que son

Groupe avait adopté un complément audit Règlement, qui n'aurait aucune incidence sur les méthodes d'essai existantes mais qui offrait une variante permettant d'améliorer l'exactitude de la méthode de mesure de la décélération.

42. Le Forum mondial a noté que M. Ch. Theis (Allemagne) avait été réélu Président du GRB pour les sessions de l'année 2012.

**3. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
(soixante-sixième session, 4-6 octobre 2011)
(point 3.6.3 de l'ordre du jour)**

43. Le Président du GRE a informé le WP.29 des résultats de la soixante-sixième session du Groupe (pour plus de détails, voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/66).

44. Le Forum mondial a noté que M. Gorzkowski (Canada) avait été réélu Président du GRE pour l'année 2012.

**4. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(101^e session, 18-21 octobre 2011) (point 3.6.4 de l'ordre du jour)**

45. Le Président du GRSG a informé le WP.29 des résultats de la 101^e session du Groupe (pour plus de détails, voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/80).

46. Le Forum mondial a noté que M. Erario (Italie) avait été réélu Président du GRSG pour l'année 2012 et M. Matolsky (Hongrie), Vice-Président.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord et des Règlements annexés à celui-ci, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)

47. Le Forum mondial a noté que le secrétariat n'établissait plus périodiquement la liste des modifications relatives à l'état de l'Accord de 1958, mais que par contre il actualisait en continu le document sur la base d'une version d'ensemble informelle accessible sur le site www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html. Il était recommandé de consulter ce document pour vérifier la date exacte d'entrée en vigueur des nouveaux Règlements de l'ONU, de leurs compléments et rectificatifs.

B. Le cas échéant, instructions demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-155-05 et WP.29-155-33.

48. Le Président du GRRF a mis l'accent sur la nécessité de clarifier la question des références figurant dans les Règlements de l'ONU (WP.29-155-05). Actuellement, on trouvait à la fois des références statiques et dynamiques dans lesdits Règlements. Il a suggéré d'examiner cette question dans le détail avec les présidents des autres groupes de travail. Le Président du GRPE a salué cette initiative et proposé d'ajouter cette question à l'ordre du jour des prochaines sessions du GRSP, du GRPE et du GRB en vue d'un examen approfondi. Les représentants de l'Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA) et de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), ont

souligné l'importance de la question, le représentant de l'OICA faisant savoir que cette question avait été examinée de manière approfondie dans son organisation, qui en fin de compte avait recommandé d'appliquer une approche au cas par cas compte tenu de la difficulté de prescrire une solution universelle. Le WP.29 a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session, en mars 2012, et de maintenir le document WP.29-155-05 inscrit à l'ordre du jour en tant que document de référence.

49. Le Président du GRRF a ajouté que les conditions de reproduction partielle de normes et d'utilisation dans les Règlements de l'ONU de références à des normes du secteur privé devraient être définies avec plus de précision, en particulier dans le cas des normes qui n'étaient pas disponibles gratuitement (WP.29-155-33). Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré que les normes du secteur privé citées en référence dans la législation américaine devaient être mises à disposition gratuitement. Le Forum mondial a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session et il a prié le secrétariat de prendre contact avec les différents organismes de normalisation afin de connaître leur position.

C. Établissement d'un système d'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-155-27 et WP.29-155-32.

50. Le représentant de la France, en sa qualité de Président du groupe informel de l'IWVTA, a informé le Forum mondial des progrès des travaux du groupe lors de ses sessions tenues récemment à Tokyo et à Paris. Il a souligné la nécessité de modifier l'Accord de 1958 et a expliqué que le groupe s'efforçait notamment de faciliter l'adhésion des pays émergents à cet instrument. Le représentant du Japon a présenté dans les grandes lignes une liste de points pour l'examen de l'Accord de 1958 et un plan envisageable pour la suite des travaux (WP.29-155-32). Les Parties contractantes ont été invitées à veiller à obtenir une plus large participation aux travaux du groupe informel. Le représentant de la France a fait les propositions suivantes au Forum mondial en ce qui concerne la manière de procéder:

- Approuver le plan pour les futurs travaux et la liste de points à examiner présentés dans le document WP.29-155-27;
- Inscrire à l'ordre du jour de la session de mars 2012 un point concernant la façon de faire participer les groupes de travail à la mise au point du projet IWVTA;
- Proroger le mandat du groupe informel en vue des travaux de révision de l'Accord de 1958, y compris la présentation d'un rapport pour examen par le WP.29 à sa session de mars 2013.

Il a en outre posé deux questions, auxquelles le WP.29 pourrait répondre à sa session de mars 2012:

- Comment maintenir les séries d'amendements antérieures des Règlements de l'ONU à la disposition des Parties contractantes et des pays émergents souhaitant les utiliser?
- Comment ajouter à l'Accord une nouvelle disposition qui devrait s'appliquer à toutes les Parties contractantes, mais qui devrait être décidée et modifiée par le Comité d'administration AC.1 à l'unanimité des Parties contractantes présentes et votantes?

Le Forum mondial a approuvé ces propositions.

D. Proposition de lignes directrices concernant le domaine d'application, les dispositions administratives et les prescriptions alternatives dans les Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/48/Rev.1; ECE/TRANS/WP.29/2011/152; Documents informels WP.29-155-03 et WP.29-155-37.

51. Le Forum mondial a adopté les documents ECE/TRANS/WP.29/2011/152, WP.29-155-03 et WP.29-155-37. Le secrétariat a été prié de les diffuser sous la forme d'un document de base pour la rédaction des Règlements de l'ONU, sous une cote officielle.

E. Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-155-31.

52. Le Forum mondial a pris note des progrès satisfaisants accomplis par les travaux du groupe informel DETA. Le groupe informel a sollicité l'avis du WP.29 sur un certain nombre de questions (WP.29-155-31) à la session de mars 2012. À cet égard, le Président du groupe DETA a annoncé que le groupe avait l'intention de soumettre une feuille de route détaillée pour examen par le WP.29. Le Forum mondial a prié le secrétariat de distribuer le document WP.29-155-31 sous une cote officielle.

F. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRE (point 4.6 de l'ordre du jour)

53. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés sous les points de l'ordre du jour 4.6.1 à 4.6.4 et les points 4.6.6 à 4.6.11 et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote.

54. À propos du point 4.6.2 (Règlement ONU n° 19), document ECE/TRANS/WP.29/2011/150, paragraphe 14.2, au lieu de complément 3, lire complément 2. Le Forum mondial a décidé de renvoyer le document WP.29-155-30 devant le GRE pour poursuite de l'examen du document.

55. À propos du point 4.6.5 (Règlement ONU n° 48), le Forum mondial a décidé de remettre l'examen des documents ECE/TRANS/WP.29/2011/99 et Corr.1 à sa session de juin 2012, sous réserve d'un examen final du document par le GRE à sa session de mars 2012.

G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRSG (point 4.7 de l'ordre du jour)

56. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés sous les points de l'ordre du jour 4.7.1 à 4.7.8 et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote, sous réserve des corrections mentionnées aux paragraphes 57 à 59 ci-dessous:

57. Point 4.7.2, Règlement ONU n° 58, document ECE/TRANS/WP.29/2011/107.

Paragraphe 2.3, modifier comme suit:

«2.3 **Tout** véhicule de l'une des catégories M₁, M₂, M₃, N₁, O₁ ou O₂ **est** considéré comme...

S'il y a plusieurs essieux arrière, la largeur à prendre en considération est celle de l'essieu le plus large.

Les prescriptions des paragraphes 2.3 b) ou 2.3 c) ci-dessus doivent être respectées au moins sur une ligne:

- i) Située au maximum à 450 mm de l'extrémité arrière du véhicule;
- ii) Qui peut présenter des interruptions ne totalisant pas plus de 200 mm».

Paragraphe 24.1, modifier comme suit:

«24.1 Si le véhicule ... **des paragraphes 2.3 b) ou 2.3 c) ou** du paragraphe 25 ci-après et a été soumis à l'essai conformément aux conditions prescrites au paragraphe 2.2, l'homologation ... accordée».

Paragraphe 31.5, modifier comme suit:

«31.5 Au terme d'un délai de 48 mois...

- a) ... aux prescriptions **des paragraphes 2.3 b) ou 2.3 c) ou** de la partie III du présent Règlement tel qu'amendé par la série 02 d'amendements;
- b) ... aux prescriptions **des paragraphes 2.3 b) ou 2.3 c) ou** de la partie III du présent Règlement tel qu'amendé par la série 02 d'amendements;

...».

Annexe 3, modifier comme suit:

«Annexe 3

...

d'un type de véhicule en ce qui concerne sa protection anti-encastrement à l'arrière conformément **au paragraphe 2.3 b)/au paragraphe 2.3 c)/**à la partie III 2/du Règlement n° 58.

2/ Biffer la mention inutile.».

58. Point 4.7.3 de l'ordre du jour (Règlement ONU n° 67), document ECE/TRANS/WP.29/2011/108.

Paragraphes 2.20 et 2.21, supprimer.

Paragraphe 17.11.5, modifier comme suit:

«17.11.5 Les véhicules polycarburants doivent être munis d'un système de sélection du carburant».

Paragraphe 17.11.6, supprimer.

59. À propos du point 4.7.3 de l'ordre du jour (Règlement ONU n° 67), le Forum mondial a décidé de renvoyer le document WP.29-155-23 devant le GRSG pour poursuite de l'examen du document.

H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRSP (point 4.8 de l'ordre du jour)

60. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés sous les points de l'ordre du jour 4.8.1 à 4.8.9 et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote, sous réserve des corrections mentionnées au paragraphe 61 ci-dessous:

61. Point 4.8.6 de l'ordre du jour (Règlement ONU n° 94), document ECE/TRANS/WP.29/2011/120, ajouter les paragraphes suivants 11.1 et 11.2, se lisant comme suit:

«11.1 À compter de la date officielle d'entrée en vigueur du complément 4 à la série 01 d'amendements, aucune Partie contractante appliquant le présent Règlement ne pourra refuser d'accorder l'homologation CEE en vertu du présent Règlement tel qu'amendé par le complément 4 à la série 01 d'amendements.

11.2 À compter du 23 juin 2013, les Parties contractantes appliquant le présent Règlement n'accorderont d'homologation CEE qu'aux types de véhicules conformes aux prescriptions du présent Règlement tel qu'amendé par le complément 4 à la série 01 d'amendements».

I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRPE (point 4.9 de l'ordre du jour)

62. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés sous les points de l'ordre du jour 4.9.1 à 4.9.3 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote.

J. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants proposés par le GRRF (point 4.10 de l'ordre du jour)

63. Le Forum mondial a examiné le projet d'amendement présenté sous le point de l'ordre du jour 4.10.1 et a décidé de remettre le vote sur les documents ECE/TRANS/WP.29/2011/94 et Amend.1 à sa session de mars 2012. Le WP.29 a renvoyé les documents WP.29-155-06, WP.29-155-19 et WP.29-155-20 devant le GRRF pour examen détaillé de ces documents à sa session de février 2012.

K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le GRE (point 4.11 de l'ordre du jour)

64. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs au titre des points 4.11.1 à 4.11.6 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote, avec les corrections indiquées aux paragraphes 65 à 70 ci-dessous.

65. Point 4.11.1, Règlement ONU n° 6, document ECE/TRANS/WP.29/2011/128, modifier le titre du document comme suit:

«Complément 22 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 6».

66. Point 4.11.2, Règlement ONU n° 10, document ECE/TRANS/WP.29/2011/129, modifier le titre du document comme suit:

«Complément 1 à la série 04 d'amendements au Règlement n° 10».

67. Point 4.11.3, Règlement ONU n° 19, document ECE/TRANS/WP.29/2011/130, modifier le titre du document comme suit:

«Complément 2 à la série 04 d'amendements au Règlement n° 19».

68. Point 4.11.4, Règlement ONU n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2011/131, modifier le titre du document comme suit:

«Complément 8 à la série 04 d'amendements au Règlement n° 48».

69. Point 4.11.5, Règlement ONU n° 48, document ECE/TRANS/WP.29/2011/132, modifier le titre du document comme suit:

«Complément 8 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 48».

70. Point 4.11.6, Règlement ONU n° 104, document ECE/TRANS/WP.29/2011/133, modifier le titre du document comme suit:

«Complément 7 au Règlement n° 104».

L. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le GRSG (point 4.12 de l'ordre du jour)

71. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés sous les points 4.12.1 à 4.12.5 de l'ordre du jour et il a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote, avec les corrections indiquées aux paragraphes 72 et 73 ci-dessous.

72. Points 4.12.1 et 4.12.2 de l'ordre du jour, Règlement ONU n° 34, documents ECE/TRANS/WP.29/2011/134 et ECE/TRANS/WP.29/2011/135, modifier le titre des documents comme suit:

«Complément 4 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 34».

73. Point 4.12.5 de l'ordre du jour, Règlement ONU n° 125, document ECE/TRANS/WP.29/2011/138, modifier le titre du document comme suit:

«Complément 4 au Règlement n° 125».

M. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le GRSP (point 4.13 de l'ordre du jour)

74. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs soumis au titre du point 4.13.1 de l'ordre du jour et il a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote, avec les corrections indiquées au paragraphe 75 ci-dessous.

75. Point 4.13.1 de l'ordre du jour, Règlement n° 22, document ECE/TRANS/WP.29/2011/139, modifier le titre du document comme suit:

«Complément 2 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 22».

N. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants soumis par le secrétariat, le cas échéant (point 4.14 de l'ordre du jour)

Proposition de rectificatif au Règlement n° 13-H

Document: ECE/TRANS/WP.29/2011/53.

76. Le Forum mondial a examiné le document ECE/TRANS/WP.29/2011/53 et il a recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise au vote, avec la correction indiquée ci-dessous:

Page 2, point 21, remplacer dans la version anglaise «with and ESC» par «with an ESC».

O. Examen de projets de Règlements (point 4.15 de l'ordre du jour)

77. Le Forum mondial a décidé de renvoyer l'examen des projets de Règlements présentés sous les points 4.15.1 à 4.15.4 de l'ordre du jour à sa prochaine session.

P. Examen d'amendements à des projets de Règlements soumis par le GRRF (point 4.16 de l'ordre du jour)

78. Le Forum mondial a décidé de reporter l'examen des documents ECE/TRANS/WP.29/2011/93 et Amend.1 à sa prochaine session.

Q. Examen de propositions d'amendements en suspens à des Règlements existants soumises par le GRB (point 4.17 de l'ordre du jour)

79. Le Forum mondial a décidé de reporter l'examen du document ECE/TRANS/WP.29/2011/64 à une prochaine session, en attendant que le GRB lui soumette une proposition tendant à introduire de nouvelles valeurs limites.

VII. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)

État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4/Amend.2;
Document informel WP.29-155-07.

80. Le Forum mondial a pris note des informations nouvelles concernant l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4/Amend.2) et les priorités et questions sur lesquelles l'échange de vues devrait se poursuivre (WP.29-155-07).

81. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par le Comité exécutif (AC.3).

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-155-17, WP.29-155-36 et WP.29-155-39.

82. M. N. Koba, Directeur général des questions techniques au Bureau des transports routiers du Ministère japonais des ressources foncières, des infrastructures, des transports et du tourisme, a présenté le plan d'action de ce pays pour l'internationalisation du système de réglementation et d'homologation concernant les véhicules (WP.29-155-17). Ce plan

comprend quatre volets: i) prise en compte des dernières technologies dans les règlements et les normes internationales; ii) mise en place de partenariats avec d'autres pays asiatiques; iii) établissement d'un système d'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule; et iv) mobilisation des ressources en réponse à la mondialisation du système de réglementation et d'homologation.

83. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a donné un aperçu du système d'homologation de type des véhicules mis en place dans son pays fondé sur les meilleures pratiques de référence et l'utilisation des techniques informatiques (WP.29-155-36).

84. M. A. Rakhmanov, Directeur du Département des véhicules automobiles et machines agricoles de la Fédération de Russie, a présenté les priorités et les politiques de son pays dans ce domaine (WP.29-155-39). Il a expliqué les principes de base de la réglementation technique concernant la sécurité des véhicules à roues et de l'élaboration de règlements dans le cadre de l'Union douanière entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie. Il a en outre fait savoir que l'administration de son pays avait entrepris de mettre en place à l'avenir un système d'appel d'urgence qui serait harmonisé avec le système correspondant (e-Call) de l'Union européenne, mais il a souligné qu'il fallait disposer pour cela de l'infrastructure correspondante.

85. Le représentant de l'Afrique du Sud a informé le WP.29 de la participation active de la délégation sud-africaine à la promotion de l'application des Règlements de l'ONU par les pays africains et de l'adhésion de ces pays à l'Accord de 1958. Il a ajouté que le Groupe de l'uniformisation des Règlements concernant les véhicules automobiles de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'était associé avec les autres organes régionaux du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) pour former le Groupe tripartite de l'uniformisation des Règlements concernant les véhicules automobiles. Il a fait savoir que la première réunion du Groupe tripartite s'était tenue à Kampala (Ouganda) les 4 et 5 juillet 2011, et que, même compte tenu du fait que certains pays étaient membres de plusieurs des organes régionaux cités, le Groupe comptait au total 26 pays membres. Le représentant a informé le WP.29 qu'il avait fait à cette occasion un exposé qui, pour beaucoup de participants, constituait la première introduction aux activités du WP.29, et qu'il avait l'intention de revenir sur le sujet à la prochaine réunion du Groupe, qui se tiendrait éventuellement au premier trimestre 2012. Il a évoqué la possibilité qu'à l'avenir, si un représentant des États membres du Groupe tripartite ne pouvait pas participer aux sessions du WP.29, les organes régionaux pourraient envisager d'y être représentés soit par chaque organe intéressé (COMESA, CEA et SADC respectivement), soit en tant que groupe tripartite commun. Le WP.29 a salué les efforts accomplis par le représentant de l'Afrique du Sud et a suggéré que des informations actuelles sur l'état des activités indiquées soient communiquées plus fréquemment à l'avenir.

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.2/Amend.2.

86. Le Forum mondial a pris note des informations nouvelles concernant l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.2/Amend.2). Il a également pris note du retard dans la publication de la notification dépositaire de la Règle n° 2, dû à l'attente de la correction d'une erreur dans la version française du texte de l'Accord.

B. Évolution future de l'Accord et actualisation éventuelle des Règles n^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2010/72;
Document informel WP.29-153-03.

87. Le Forum mondial a noté qu'à sa session de septembre 2011, les travaux du Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) n'avaient pas progressé concernant le lien entre la Convention de Vienne de 1968 et l'Accord de 1997. Le représentant de la Fédération de Russie a souligné l'importance de la Règle n^o 2 de l'ONU pour la sécurité routière et indiqué que son pays avait l'intention de la mettre en application au plus tôt. Il a invité le WP.1 à réviser la Résolution d'ensemble sur la circulation routière afin de tenir compte des dispositions de la Règle n^o 2 sur l'aptitude des véhicules à la circulation. Enfin, il a suggéré de s'adresser aux représentants du Comité international de l'inspection technique automobile (CITA) pour obtenir leur participation à une éventuelle révision des Règles de l'ONU.

C. Proposition de rectificatif à la version française de l'Accord (point 7.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2011/149.

88. Le Forum mondial a décidé de transmettre la proposition de rectificatif (ECE/TRANS/WP.29/2011/149) au Comité d'administration (AC.4) pour adoption par vote.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)

89. Aucune information nouvelle à ce sujet n'a été communiquée au cours de la session.

B. Méthode d'évaluation des véhicules écoresponsables (point 8.2 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-155-16.

90. Le représentant de l'Inde a fait rapport sur les progrès des travaux de l'équipe de travail EFV au cours de sa dernière session de juin 2011 (WP.29-155-16). Il a annoncé que ce groupe avait pris la décision de retirer le plan originel visant à établir une méthode unique d'évaluation pour les véhicules écoresponsables et de suspendre les activités du groupe informel EFV traitant de la mise au point d'un système unique d'évaluation. Il a sollicité l'accord du WP.29 à propos de cette décision. Il a présenté les recommandations du groupe tendant à établir un rapport de situation faisant le point sur les technologies novatrices et les dernières avancées à cet égard ainsi que sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet EFV depuis la première conférence EFV tenue en 2003. Il a ajouté que le groupe avait conclu à la nécessité d'établir des définitions uniformes pour les nouvelles technologies EFV comme les différents niveaux d'hybridation, les véhicules électriques, les véhicules à hydrogène, les véhicules fonctionnant avec d'autres gaz ou les véhicules polycarburants. Une telle activité pourrait être menée au sein du WP.29 avec la

participation des différents groupes de travail; elle aurait pour objet d'établir des définitions uniformes pour les nouvelles technologies de véhicules EFV, comme indiqué plus haut.

91. Le WP.29 a approuvé les résultats des travaux de l'Équipe de travail EFV. Il a recommandé que le rapport de situation soit présenté sous forme finale en temps opportun pour pouvoir servir de document de base pour l'étude des possibilités d'adopter de nouveaux règlements à la prochaine Conférence EFV. Le WP.29 a décidé de reprendre l'examen de cette question à ses prochaines sessions sur la base d'un document concret.

C. Organisation de la prochaine conférence sur les véhicules éocompatibles (point 8.3 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-155-18.

92. La représentante des États-Unis a informé le WP.29 des progrès réalisés dans les travaux d'organisation de la cinquième conférence internationale sur les véhicules éocompatibles. Elle a fait savoir que la conférence, organisée avec le soutien notamment du Canada, se tiendrait à Baltimore (Maryland, États-Unis) du 10 au 12 septembre 2012. Elle a invité tous les représentants intéressés du WP.29 à participer à la conférence et a demandé aux représentants, à titre préparatoire, de procéder à des échanges d'idées et de proposer les noms d'intervenants éventuels, en tenant compte du thème de la conférence: mettre en œuvre aujourd'hui les véhicules de l'avenir: innovation, investissement et perspectives.

D. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.4 de l'ordre du jour)

93. Le secrétaire du Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) a informé le Forum mondial que la proposition d'amendements à la Convention de Vienne de 1968 (ECE/TRANS/WP.29/2011/47) transmise par le WP.29 en mars 2011 dans le document ECE/TRANS/WP.1/2011/4, n'avait pas été examinée par le WP.1 à sa session de septembre 2011. La proposition du WP.29 traitait de problèmes de cohérence dans les dispositions concernant les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse.

94. Le secrétariat du WP.1 a aussi fait savoir au WP.29 que la question soulevée par les dispositions de l'article 8 de la Convention de la circulation routière de 1968, stipulant que tout conducteur doit rester à tout moment maître de son véhicule, était encore à l'examen devant un groupe spécial d'experts. Il a fait savoir que ce groupe n'était pas encore parvenu à un accord sur le concept des systèmes d'aide à la conduite et qu'aucun document n'était encore disponible à ce sujet.

95. Le Forum mondial a estimé que les problèmes de cohérence des dispositions en ce qui concerne les dispositifs d'éclairage étaient la question la plus urgente et il a invité le secrétaire du WP.1 à communiquer des informations actualisées à sa prochaine session en mars 2012.

E. Révision de la publication «Le WP.29: comment il fonctionne, comment y adhérer» (point 8.5 de l'ordre du jour)

96. Le secrétariat a fait savoir au Forum mondial que le texte de la publication révisée suivait la procédure d'autorisation administrative en vue de la publication.

F. Proposition de protocole de gestion des procédures relatives aux dessins, à l'étalonnage et à l'entretien s'appliquant aux instruments d'essai cités en référence dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux dans le cadre des Accords de 1958 et 1998 (point 8.6 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2011/85.

97. Le président du groupe informel de l'élaboration du Règlement technique mondial ONU n° 7 (appui-tête) a rappelé la finalité du document ECE/TRANS/WP.29/2011/85. Le Forum mondial a approuvé l'approche proposée pour l'indexation des informations relatives aux instruments d'essai (comme indiqué dans le document ECE/TRANS/WP.29/2011/85), sous la forme d'un additif à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3). Le Forum mondial a invité le président à poursuivre l'élaboration de cette proposition en coopération avec le secrétariat.

98. Le représentant des États-Unis d'Amérique a rappelé que pour son pays il était nécessaire que les informations relatives aux instruments d'essai soient disponibles dans un RTM-ONU s'inscrivant dans le cadre de l'Accord de 1998.

G. Proposition de nouvelle annexe à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.7 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/127;
Document informel WP.29-155-15.

99. Le président du GRPE a proposé d'introduire dans la R.E.3 une nouvelle annexe spécifiant les paramètres clefs en matière de qualité des carburants mis sur le marché (ECE/TRANS/WP.29/2011/127). Le secrétariat a proposé de modifier en outre l'annexe 3 pour tenir compte de l'adhésion de l'Albanie (WP.29-155-15). Le Forum mondial a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2011/127 avec les modifications indiquées ci-après:

Annexe 2, titre, modifier comme suit:

«Lignes directrices relatives aux mesures en vue de rendre audibles les véhicules hybrides et électriques.».

Annexe 3, deuxième paragraphe, modifier comme suit:

«1 pour l'Allemagne, ..., 53 pour la Thaïlande, **54 pour l'Albanie**, 55 ...».

H. Amélioration de la sécurité des véhicules – troisième pilier du Plan mondial de la décennie d'action pour la sécurité routière (point 8.8 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/146;
Documents informels WP.29-155-13, WP.29-155-14.

100. Le secrétariat du WP.1 a présenté le document WP.29-155-14, où figurait un tableau de suivi des activités de la Division des transports dans le cadre du Plan mondial de la décennie d'action pour la sécurité routière. Il a invité le Forum mondial soit à approuver les activités relatives au WP.29, soit, dans le cas contraire, à proposer des modifications. Le Forum mondial a donné délégation au président, avec l'assistance du secrétariat, pour procéder à un examen détaillé des activités menées par le WP.29 et pour présenter des amendements, ou pour approuver les points du document, selon le cas.

101. Le Forum mondial a décidé de poursuivre l'examen des documents WP.29-155-13 et ECE/TRANS/WP.29/2011/146 à sa session de mars 2012 et il a invité le secrétariat à les actualiser si nécessaire.

I. Échange d'informations sur le contrôle de l'application légale en ce qui concerne les défauts du véhicule et la non-conformité (point 8.9 de l'ordre du jour)

102. Le Forum mondial a noté que le groupe de travail informel du contrôle de l'application légale en ce qui concerne les défauts et la non-conformité devait tenir une session préparatoire consacrée à un échange d'informations au cours de l'après-midi du 17 novembre 2011 et que son ordre du jour ainsi qu'une présentation sur le programme des États-Unis en ce qui concerne le contrôle de l'application légale et la conformité étaient disponibles sur le site www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/ewg1.html.

J. Élection du Bureau pour l'année 2012 (point 8.10 de l'ordre du jour)

103. M. Boris Kisulenko (Fédération de Russie) et M. Bernard Gauvin (France) ont été à l'unanimité réélus Président et Vice-Président du WP.29 pour l'année 2012 conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1).

K. Proposition tendant à élaborer un nouveau Règlement sur l'aptitude au recyclage des véhicules des catégories M₁ et N₁ (point 8.11 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-155-26.

104. Le Forum mondial a approuvé en principe la proposition de l'OICA de lancer des travaux sur l'élaboration d'un nouveau Règlement ONU sur l'aptitude au recyclage des véhicules des catégories M₁ et N₁, à annexer à l'Accord de 1958. Le WP.29 a invité le représentant de l'OICA à établir une proposition détaillée pour examen à la session de mars 2012. Le représentant du Japon a recommandé de vérifier si cette proposition s'inscrivait dans le champ d'application de l'Accord de 1958.

L. Proposition d'amendements au Mandat et Règlement intérieur du WP.29 (point 8.12 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-155-34.

105. Le Président du Forum mondial a présenté une proposition d'amendements au Mandat et Règlement intérieur du Forum (WP.29-155-34). Il a été décidé de poursuivre l'examen de cette proposition à la session de mars 2012 sur la base d'une proposition officielle qui serait établie par le secrétariat.

M. Projet du compte de l'ONU pour le développement (UNDA) (point 8.13 de l'ordre du jour)

106. À la demande du représentant du Canada, le secrétariat a fait rapport sur les progrès des travaux de la Division des transports concernant le projet de l'UNDA, qui visaient à

mettre au point un outil d'évaluation pour les émissions de CO₂ des transports intérieurs. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site: www.unece.org/trans.theme_forfits.html.

N. Hommage à M^{me} Enonler et à M. Van West (point 8.14 de l'ordre du jour)

107. Le Forum mondial a noté que M^{me} N. Enonler allait prendre sa retraite après plus de trente ans de carrière dans les organisations des Nations Unies, dont vingt ans dans le service des Règlements concernant les véhicules. Les représentants du WP.29 ont remercié M^{me} N. Enonler pour son aide et son dévouement par des applaudissements prolongés et ils lui ont souhaité une retraite longue et heureuse.

108. M. F. Van West a informé le WP.29 que la session en cours était la dernière à laquelle il participe avant son départ à la retraite. Le Forum mondial l'a remercié pour sa coopération et lui a exprimé ses vœux de bonheur et de santé pendant sa retraite.

XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)

109. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa 155^e session avec ses annexes.

Deuxième partie – Comité d'administration de l'Accord de 1958

XII. Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)

110. Sur les 50 Parties contractantes à l'Accord, 35 étaient représentées; elles ont déclaré constituer le Comité AC.1 pour sa quarante-neuvième session tenue le 16 novembre 2011.

XIII. Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de Règlement – Vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

111. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Vice-Président du WP.29, à présider la session.

112. Le résultat du vote sur les documents présentés est résumé dans le tableau ci-après:

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/absentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
6	Feux indicateurs de direction	44	35	2011/128, modifié par le paragraphe 65	35/0/0	Complément 22 à la série 01	*/
7	Feux de position, feux-stop et feux d'encombrement	44	32	2011/95	32/0/0	Complément 20 à la série 02	*/
10	Compatibilité électromagnétique	41	33	2011/129, modifié par le paragraphe 66	33/0/0	Complément 1 à la série 04	*/
12	Dispositif de conduite	39	32	2011/115	32/0/0	Complément 1 à la série 04	*/
13-H	Freins des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	45	34	2011/153, modifié par le paragraphe 76	34/0/0	Rectificatif 1 à la révision 2	*/
14	Ancrages de ceinture de sécurité	43	34	2011/116	34/0/0	Complément 3 à la série 07	*/
16	Ceintures de sécurité	42	33	2011/117	33/0/0	Complément 2 à la série 06	*/
17	Résistance mécanique des sièges	43	34	2011/118	34/0/0	Complément 1 à la série 08	*/
19	Feux de brouillard avant	42	33	2011/96 et 2011/150, modifié par le paragraphe 54	33/0/0	Complément 2 à la série 04	*/
19	Feux de brouillard avant	42	33	2011/130, modifié par le paragraphe 67	33/0/0	Complément 3 à la série 03	*/
22	Casques de protection et leurs écrans	40	32	2011/139, modifié par le paragraphe 75	32/0/0	Complément 2 à la série 05	*/ v
34	Prévention des risques d'incendie	36	29	2011/134, modifié par le paragraphe 72	29/0/0	Complément 4 à la série 02	*/
34	Prévention des risques d'incendie	36	29	2011/135, modifié par le paragraphe 72	29/0/0	Complément 4 à la série 02	*/
37	Lampes à incandescence pour véhicules à moteur et leurs remorques	43	34	2011/97	34/0/0	Complément 38 à la série 03	*/
46	Dispositifs de vision indirecte	39	31	2011/106	31/0/0	Série 03	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	40	32	2011/98 et 2011/151	32/0/0	Complément 8 à la série 04	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	40	32	2011/131, modifié par le paragraphe 68	32/0/0	Complément 8 à la série 04	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	40	32	2011/132, modifié par le paragraphe 69	32/0/0	Complément 1 à la série 05	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/absentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
49	Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GN et GPL)	40	32	2011/124	32/0/0	Complément 5 à la série 05	*/
58	Dispositifs arrière de protection anti-encastrement	41	33	2011/107, modifié par le paragraphe 57	33/0/0	Complément 1 à la série 02	*/
67	Véhicules alimentés au GPL	37	30	2011/108, modifié par le paragraphe 58	30/0/0	Complément 10 à la série 01	*/
80	Résistance des sièges et de leurs ancrages (autobus)	37	32	2011/119	32/0/0	Série 03	*/
94	Choc avant	36	30	2011/110, modifié par le paragraphe 61	30/0/0	Complément 4 à la série 01	*/
94	Choc avant	36	30	2011/121	30/0/0	Complément 2 à la série 02	*/
95	Choc latéral	35	30	2011/122	30/0/0	Complément 1 à la série 03	*/
96	Émissions des moteurs diesel (tracteurs agricoles et EMNR)	36	30	2011/125	30/0/0	Série 03	*/
98	Projecteurs de véhicules à sources lumineuses à décharge	40	34	2011/100	34/0/0	Complément 2 à la série 01	*/
99	Sources lumineuses à décharge	38	33	2011/101	33/0/0	Complément 7	*/
100	Sécurité des véhicules électriques à batterie	43	33	2011/123	33/0/0	Complément 1 à la série 01	*/
104	Marquages rétroréfléchissants	45	34	2011/133, modifié par le paragraphe 70	34/0/0	Complément 7	*/
107	Véhicules des catégories M ₂ et N ₃	43	32	2011/109	32/0/0	Complément 1 à la série 04	*/
107	Véhicules des catégories M ₂ et N ₃	43	32	2011/110 et Corr. 1	32/0/0	Série 05	*/
107	Véhicules des catégories M ₂ et N ₃	43	32	2011/136	32/0/0	Rectificatif 1 au complément 1 à la série 03	*/
107	Véhicules des catégories M ₂ et N ₃	43	32	2011/137 et Corr. 1	32/0/0	Rectificatif 1 à la révision 3	*/
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	46	35	2011/102	35/0/0	Complément 2 à la série 01	*/
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	45	34	2011/103	34/0/0	Complément 10	*/
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	45	34	2011/104	34/0/0	Série 01	*/

Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/absentions	Stade du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
118	Résistance au feu des matériaux utilisés à l'intérieur du véhicule	45	33	2011/111	33/0/0	Série 02	*/
120	Puissance nette des tracteurs et engins mobiles non routiers	45	33	2011/126	33/0/0	Série 01	*/
121	Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs	46	34	2011/112	34/0/0	Complément 6	*/
122	Puissance nette des tracteurs et engins mobiles non routiers	46	34	2011/113	34/0/0	Complément 3	*/
123	Systèmes actifs d'éclairage avant (AFS)	46	35	2010/105	35/0/0	Complément 2 à la série 01	*/
125	Champ de vision du conducteur des véhicules à moteur vers l'avant	44	34	2011/138, modifié par le paragraphe 73	34/0/0	Complément 4	*/

*/ Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

113. L'AC.1 a donné pour instructions au Bureau des affaires juridiques (BAJ) de procéder aux notifications des propositions adoptées sur la base des versions en anglais seulement.

Troisième partie – Comité exécutif de l'Accord de 1998

XIV. Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)

114. La trente-troisième session du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3) s'est tenue le 17 novembre 2011, avec la participation des représentants de 25 des 32 Parties contractantes à l'Accord.

XV. Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 13 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-155-28.

A. Proposition de nouveau Règlement technique mondial sur les commandes, les témoins et les indicateurs des motocycles (point 13.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/140, ECE/TRANS/WP.29/2011/141;
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/22;
Documents informels WP.29-155-09, WP.29-155-10.

115. Le projet de Règlement technique mondial (RTM-ONU) proposé (ECE/TRANS/WP.29/2011/140, modifié par le document WP.29-155-09, tel que reproduit dans l'annexe III du présent rapport), soumis pour examen et vote, a été enregistré dans le Registre mondial de l'ONU le 17 novembre 2011 par vote de consensus des Parties contractantes présentes et votantes ci-après: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

116. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2011/141, modifié par le WP.29-155-10, tel que reproduit dans l'annexe III du présent rapport) et la proposition adoptée pour l'évolution future du RTM ONU (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/22) seront joints en appendice à l'amendement adopté au RTM ONU. Le représentant de l'IMMA a souligné l'importance de l'adoption du RTM ONU du point de vue d'une réelle harmonisation mondiale.

B. Proposition de rectificatif 1 à l'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 13.2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2011/142.

117. La proposition de rectificatif 1 à l'amendement 1 au Règlement technique mondial ONU n° 4 (ECE/TRANS/WP.29/2011/142) a été enregistrée dans le Registre mondial de l'ONU le 17 novembre 2011 par un vote de consensus des Parties contractantes présentes et votantes ci-après: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

C. Proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial n° 11 (Engins mobiles non routiers (EMNR)) (point 13.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2011/143.

118. La proposition de rectificatif 2 au Règlement technique mondial ONU n° 11 (ECE/TRANS/WP.29/2011/143), soumise pour examen et vote, a été enregistrée dans le Registre mondial de l'ONU le 17 novembre 2011 par vote de consensus des Parties contractantes présentes et votantes ci-après: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République populaire de Chine et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne,

la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

119. L'AC.3 a prié le secrétariat de procéder à la notification des propositions adoptées sur la base des versions anglaises seulement.

D. Proposition de nouvelle annexe à la Résolution spéciale n° 1 (S.R.1) (point 13.4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/127;
Document informel WP.29-155-22.

120. Le représentant du Canada a présenté le document WP.29-155-22, où il était proposé d'ajouter à la Résolution spéciale S.R.1 les recommandations sur la qualité des carburants mis sur le marché (ECE/TRANS/WP.29/2011/127) introduites dans la R.E.3 en tant que nouvelle annexe. L'AC.3 a exprimé son accord sur cette proposition par un vote indicatif et il a remis l'approbation définitive à sa prochaine session de mars 2012.

XVI. Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 14 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-155-11 et WP.29-155-12.

121. Le représentant des États-Unis a présenté le Programme national de son pays concernant les émissions de gaz à effet de serre et les normes de consommation pour les moteurs des véhicules utilitaires moyens et lourds (WP.29-155-11) et un autre programme pour l'introduction de nouvelles étiquettes concernant la consommation de carburant et les caractéristiques environnementales pour une nouvelle génération de véhicules (WP.29-155-12), tous deux en vue de leur inscription dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles. Le représentant de la Fédération de Russie a salué cette initiative et a déclaré que son gouvernement avait entrepris l'examen d'un projet de législation semblable.

122. L'AC.3 a prié le secrétariat de distribuer les documents informels WP.29-155-11 et WP.29-155-12 en tant que documents officiels pour examen à la prochaine session. Le représentant des États-Unis devait fournir au secrétariat le texte final des règlements précités à inscrire dans le Recueil.

XVII. Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)

123. L'AC.3 a noté qu'en l'occurrence aucune instruction n'était nécessaire.

XVIII. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 16 de l'ordre du jour)

124. Un tableau mis à jour des priorités et points à examiner lors d'un échange de vues sur l'élaboration des RTM ONU a été établi et est reproduit dans l'annexe IV du présent rapport. Les informations les plus importantes communiquées lors de l'examen des points de ce tableau sont résumées ci-après.

A. RTM n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes) (point 16.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/18.

125. Le représentant des États-Unis a informé l'AC.3 que la discussion sur les projets d'amendements au RTM ONU serait reprise à la session de décembre 2011 du GRSP.

B. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 16.2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/29.

126. Aucune information nouvelle n'a été présentée au titre de ce point.

C. RTM n° 5 (Prescriptions techniques applicables aux systèmes de diagnostic embarqué (OBD) pour véhicules routiers) (point 16.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/30.

127. Aucune information nouvelle n'a été présentée au titre de ce point.

D. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/86; ECE/TRANS/WP.29/2010/136;
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25/Rev.1;
Document informel WP.29-155-40.

128. Le Président du groupe informel de la phase II du RTM ONU n° 7 a présenté le troisième rapport de situation du groupe informel (WP.29-155-40). Il a fait savoir que le groupe s'était réuni sept fois et que la dernière réunion s'était tenue à Washington, États-Unis, le 10 juin 2011. Le groupe avait décidé de traiter la question de la hauteur des appuie-tête en deux parties: i) mise au point d'une procédure pour mesurer et déterminer la hauteur effective de l'appuie-tête plutôt que la hauteur physique; et ii) introduction de recommandations concernant les prescriptions de hauteur. Il a fait savoir que des progrès satisfaisants avaient été effectués en ce qui concerne l'évaluation du mannequin de choc arrière (BIORID II), mais souligné qu'un problème de reproductibilité avait été signalé et que celui-ci faisait l'objet d'études ultérieures. Nonobstant certains retards imprévisibles, il soulignait que le groupe avait poursuivi ses efforts pour soumettre des recommandations au GRSP à ses sessions de 2012. En conclusion, il a signalé que les prochaines réunions du groupe informel se tiendraient à Genève les 5 et 6 décembre 2011 avant la session du

GRSP, et à Londres au cours de la semaine débutant le 19 mars 2012, en liaison avec les réunions des groupes informels de l'harmonisation des mannequins de choc latéral et de la procédure d'essai de choc latéral contre un mât. L'AC.3 a prié le secrétariat de distribuer le document WP.29-155-40 sous une cote officielle.

E. RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 16.5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/148; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/24.

129. Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 des activités actuellement menées par le groupe informel du RTM ONU n° 9 phase II afin de résoudre les questions en suspens en vue de l'intégration de l'élément de frappe jambe souple (Flex-PLI) dans les prescriptions de la phase II du RTM n° 9 et dans le projet de Règlement ONU sur la protection des piétons (WP.29-155-35). Il a annoncé que la première réunion du groupe informel se tiendrait les 1^{er} et 2 décembre 2011, et qu'elle aurait pour tâche: i) de lancer les discussions techniques; ii) de finaliser le projet de mandat; et iii) d'établir le plan de travail à soumettre à la session de 2011 du GRSP.

130. L'AC.3 a décidé de proposer un amendement au RTM ONU n° 9 (ECE/TRANS/WP.29/2011/148) élaboré par les Pays-Bas. Le secrétariat a été prié d'établir un document correspondant sous la cote AC.3 et de le transmettre au GRSP pour examen.

F. Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (point 16.6 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/147; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/17.

131. Le Président du GRPE a présenté un résumé pratique du rapport technique établi par le groupe de travail informel de l'environnement du sous-groupe HFCV (HFCV-SGE) qui comprenait un résumé des résultats des discussions et une liste des recommandations disponibles dans les différentes régions dans le cadre du processus d'harmonisation (ECE/TRANS/WP.29/2011/147). Le rapport technique complet était présenté dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2011/13. Il a fait savoir que le groupe avait recommandé de renoncer à élaborer un RTM-ONU autonome pour les prescriptions relatives à l'environnement pour les véhicules HFCV et jugé préférable de modifier au cas par cas les Règlements ONU ou les RTM-ONU existants pour prendre en compte ces véhicules, ou de considérer leur cas dès le processus d'élaboration des nouveaux règlements. Pour conclure, il a fait savoir que les travaux du sous-groupe SGE avaient été présentés sous forme finale. L'AC.3 a approuvé les conclusions telles qu'elles étaient reproduites dans le document ECE/TRANS/WP.29/2011/147. En ce qui concerne les questions ayant trait à la sécurité, il a fait savoir que les travaux du groupe informel HFCV-SGS avaient progressé de manière satisfaisante. Le projet de RTM-ONU incluant les prescriptions relatives à la sécurité était transmis au GRSP pour examen à sa session de décembre 2011. Pour autant que certaines questions en suspens soient résolues, les trois responsables techniques prévoient que le projet de RTM pourrait être soumis au WP.29/AC.3 pour adoption en 2012.

G. Projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.7 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-155-41.

132. Le Président du groupe de travail informel a fait rapport sur les progrès réalisés par les travaux du groupe après 15 sessions. Il a fait savoir que l'addition au Règlement de

prescriptions sur certains aspects techniques (résistance au roulement, modification du champ d'application, etc.) avait entraîné certains retards dans l'élaboration de la phase I du RTM-ONU (WP.29-155-41), qui se répercuteraient sur l'élaboration de la phase II. Il a demandé l'accord de l'AC.3 pour retarder la date limite de la phase I de douze mois, à savoir jusqu'à juin 2013, et annoncé qu'une estimation de la date d'achèvement de la phase II serait présentée à une date ultérieure. L'AC.3 a donné son accord.

H. Projet de RTM sur les procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 16.8 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/26, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/26/Add.1.

133. Le Président du GRPE a fait rapport sur les progrès des travaux menés par les deux sous-groupes de l'élaboration du cycle harmonisé (DHC) et des procédures d'essai (DTP) du groupe WLTP. Il a informé l'AC.3 que le sous-groupe DHC avait établi sous forme finale une première version du cycle d'essai (WLTC) en juillet 2011, et que la première phase de la validation avait été exécutée en août et septembre 2011. Il a fait savoir que la Commission européenne avait envoyé une lettre au Japon, en tant que coresponsable technique, indiquant un certain nombre de problèmes et proposant de retarder d'environ trois mois le début de la phase II de la validation. Il a aussi fait état de préoccupations évoquées par l'Inde, selon lesquelles le cycle d'essai proposé ne convenait pas aux véhicules de faible puissance. Il a déclaré que ces préoccupations étaient actuellement discutées entre les différentes parties intéressées. L'AC.3 a noté que la Commission européenne apporterait son soutien sous la forme d'un administrateur rédacteur chargé d'appuyer et de coordonner le processus d'élaboration du RTM-ONU. L'AC.3 a accueilli avec satisfaction cette information et a décidé de reprendre l'examen de cette question importante à sa session de mars 2012.

I. Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un mât (point 16.9 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/87; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/28.

134. Le représentant de l'Australie, Président du groupe de travail informel PSI, a informé l'AC.3 des résultats de la quatrième réunion du groupe tenue à Séoul les 27 et 28 octobre 2011. Il a fait savoir que le groupe avait examiné un texte initial de projet de RTM-ONU et qu'une version révisée de ce texte avait été diffusée pour observations le 20 janvier 2012. Il a précisé que l'objet premier du projet de RTM était de définir une procédure d'essai utilisant le mannequin WorldSID homme du cinquantième centile. Il a cependant souligné que le groupe étudiait la possibilité d'une deuxième phase de développement du RTM-ONU incluant un mannequin WordSID femme du cinquième centile. À cette fin, il faudrait que le mandat du groupe soit modifié; cette question serait traitée dans le prochain rapport de situation. Il a évoqué d'autres activités menées par le groupe telles que l'examen d'exemptions éventuelles pour les véhicules de la catégorie 1-2 et de la catégorie 2. En outre, il a fait savoir que l'Australie poursuivait des recherches sur l'efficacité des coussins gonflables et sur les avantages apportés par un RTM-ONU par l'intermédiaire du Centre de recherches sur les accidents de l'Université Monash (MUARC), et que cet organisme établirait des liaisons avec les autres pays sur les avantages apportés et avec l'industrie sur les facteurs de coûts. Enfin, en conclusion, il a fait savoir que son pays et le Canada poursuivaient leur programme commun d'essais de choc et que d'autres membres du groupe, notamment le Japon, effectuaient des programmes d'essais pour contribuer à l'élaboration du RTM-ONU.

XIX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 17 de l'ordre du jour)

A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l'ordre du jour)

135. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point.

B. Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour)

136. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point.

C. Systèmes d'éclairage de la route (point 17.3 de l'ordre du jour)

137. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point.

D. Harmonisation des mannequins de choc latéral (point 17.4 de l'ordre du jour)

138. Le représentant des États-Unis a informé l'AC.3 des résultats de la dernière réunion du groupe de travail informel de l'harmonisation des mannequins de choc latéral, tenue à Séoul le 26 octobre 2011. Il a fait savoir que le programme de travail concernant le mannequin du cinquantième centile était proche de l'achèvement. Il a signalé que l'ISO était sur le point de publier des recommandations concernant les critères de blessure et que le groupe pourrait prochainement procéder à l'examen de cette question. Il a ajouté que l'une des questions principales restant en suspens était la mesure de la déformation du thorax. En outre il a signalé que les essais récents avec des dispositifs bi et tridimensionnels avaient révélé que des moyens techniques supplémentaires pourraient être nécessaires pour prédire les lésions au thorax et que des évaluations supplémentaires de biofidélité pourraient être nécessaires. Il a aussi déclaré que des retards éventuels dans le programme d'essai et la réception des pièces de mannequin pourraient retarder la date limite pour le mannequin femme du cinquième centile. Il a souligné que le groupe s'efforçait cependant de maintenir la date limite d'origine de 2013 pour l'exécution de l'évaluation de biofidélité. Il a aussi fait savoir que le groupe avait approuvé l'établissement d'un groupe d'évaluation technique chargé de la question du mannequin femme du cinquième centile. Pour conclure il a souligné que le groupe travaillait en coopération étroite avec le groupe du choc latéral contre un mâle pour synchroniser les dates limites et que la prochaine réunion était prévue pour mars 2012.

139. Le représentant du Royaume-Uni a exprimé ses préoccupations en ce qui concerne la non-disponibilité de certains matériaux de composants des mannequins, par suite de restrictions légales d'ordre environnemental. Il a fait valoir que ce problème pourrait constituer un obstacle à la disponibilité des instruments d'essai. L'AC.3 a décidé d'ajouter un point particulier sur cette question à son ordre du jour pour examen à sa session de mars 2012.

E. Véhicules routiers silencieux (point 17.5 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-155-42.

140. Le représentant des États-Unis a présenté une proposition en vue d'élaborer un RTM-ONU sur les véhicules routiers silencieux (WP.29-155-42) et a fait savoir que son pays et le Japon avaient offert de jouer le rôle de responsables techniques, les États-Unis assumant la présidence du groupe de travail informel dépendant du GRB. Il a signalé que l'Union européenne avait été invitée à être coresponsable du RTM-ONU. Il a offert d'actualiser la proposition avant de la soumettre pour examen à la session de mars 2012 de l'AC.3. La proposition, qui devait traiter de la signalisation de la présence, de la position, de la direction et du mode de fonctionnement des véhicules pour les usagers de la route malvoyants a reçu un appui général. Le Président du GRB a déclaré que l'expertise du GRB couvrirait effectivement tous les aspects précités, à l'exception des aspects ayant trait à la sécurité. Le représentant des États-Unis a proposé de compléter le groupe d'experts du GRB par l'appoint d'experts de la sécurité du GRFF, du GRSG et du GRSP si nécessaire. L'AC.3 a décidé d'informer les experts de ces groupes de travail des travaux d'élaboration du RTM-ONU, en les invitant à participer aux sessions à ce sujet.

XX. Propositions relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 18 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-155-38, WP.29-155-43.

141. Le conseiller en chef de la NHTSA, M. K. Vincent, a présenté une proposition commune du Japon, des États-Unis et de l'Union européenne (WP.29-155-38) demandant l'autorisation d'établir deux groupes de travail informels qui traiteraient des questions relatives aux prescriptions de sécurité et environnementales pour les véhicules électriques et qui élaboreraient un RTM-ONU sur les véhicules électriques. Il a accompagné cette demande d'une présentation à ce sujet (WP.29-155-43). Cette proposition a reçu le soutien général de l'AC.3. Comme date limite, il proposait: i) celle de mars 2012 pour l'adoption de l'autorisation par l'AC.3; ii) celle du printemps 2012 pour l'adoption du mandat pour chaque groupe; et iii) celle de 2014 comme date éventuelle pour l'adoption du RTM-ONU. Le Président du GRPE a suggéré d'examiner le mandat pour les prescriptions environnementales dès la prochaine session du GRPE en janvier 2012. L'AC.3 a prié le secrétariat de distribuer le document WP.29-155-38 sous une cote officielle pour examen à sa session de mars 2012.

XXI. Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-148-27; WP.29-152-18, WP.29-152-22; WP.29-153-34, WP.29-153-37; WP.29-154-10, WP.29-154-19 et WP.29-154-21-Rev.1.

142. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition nouvelle n'avait été présentée pour examen à cette session.

XXII. Questions diverses (point 20 de l'ordre du jour)

143. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

Quatrième partie – Comité d’administration de l’Accord de 1997

XXIII. Constitution du Comité AC.4 (point 21 de l’ordre du jour)

144. Faute de quorum, le Comité d’administration (AC.4) n’a pas pu se réunir.

Annexe I

Liste des documents informels (WP.29-155-...) distribués lors de la 155^e session

<i>WP.29-154-...</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1	Président du groupe informel des véhicules fonctionnant au gaz (GFV) du GRPE	4.7.3	A	Proposal for a corrigendum to ECE/TRANS/WP.29/2011/108	(b)
2	Union européenne	4.8.6	A	Proposal for corrections to ECE/TRANS/WP.29/2011/120 (Supplement 4 to the 01 Series of Regulation No. 94)	(b)
3	OICA	4.4	A	Proposal for guidelines on the scope, administrative provisions and alternative requirements in Regulations annexed to the 1958 Agreement	(b)
4	GRSG	4.7.2	A	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/107 Draft Supplement 1 to the 02 series of amendments to Regulation N° 58 (Rear underrun protection)	(b)
5	Président du GRRF	4.2	A	Clarification regarding the referencing of ECE Regulations	(d)
6	Union européenne	4.10.1	A	Proposal for clarifications in ECE/TRANS/WP.29/2011/94 (Supplement 9 to the 11 series of amendments to Regulation No. 13)	(e)
7	Secrétariat	5.1	A	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates: Situation on priorities and proposals to develop gtrs as of 28 October 2011	(a)
8-Rev.1	Secrétariat	1	A	Informal working group meetings scheduled to be held in parallel with the 155th session of WP.29	(a)

<i>WP.29- 154-...</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
9	GRSG	13.1	A	Corrigendum to the draft new Global Technical Regulation concerning the Location, Identification and Operation of Motorcycle controls, tell-tales and indicators	(b)
10	GRSG	13.1	A	Corrigendum to the Technical Report (ECE/TRANS/WP.29/2011/141) to the draft new Global Technical Regulation concerning the Location, Identification and Operation of Motorcycle controls, tell-tales and indicators	(b)
11	États-Unis	14	A	United States of America Environmental Protection Agency and National Highway Traffic Safety Administration, Department of Transportation Programmes for Greenhouse Gas Emissions Standards and Fuel Efficiency Standards for medium and heavy duty engines	(c)
12	États-Unis	14	A	United States of America Environmental Protection Agency and National Highway Traffic Safety Administration, Department of Transportation Program for Revisions and Additions to the Motor Vehicle Fuel Economy Label: New fuel economy and environment labels for a generation of vehicles	(c)
13	Secrétariat	8.8	A	WP.29 and Pillar 3 of the global plan for the decade of action for road safety	(d)
14	Secrétariat	8.8	A	Decade of Action for Road Safety - UNECE Plan 2011–2020	(d)
15	Secrétariat	8.7	A	Proposal for amendments to Annex 3 to the Consolidated Resolution on the Construction of Vehicles (R.E.3)	(b)
16	Inde	8.2	A	Progress of work of the EFV Task Force Group and recommended way ahead to the World Forum	(a)
17	Japon	6	A	Action Plan for the Internationalization of the Regulation and Certification System	(a)

<i>WP.29-154-...</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
18	États-Unis	8.3	A	Flyer of the 5th International Environmentally Friendly Vehicle Conference	(a)
19	CLEPA	4.10.1	A	Observations to the proposal from the European Union (informal document WP.29-155-06) with regard ECE/TRANS/WP.29/2011/94	(e)
20	CLEPA	4.10.1	A	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2011/94 (Supplement 9 to the 11 series of amendments to Regulation No. 13) taking into account the proposal contained in WP.29-155-06	(e)
21	OICA	4.6.5	A	Comments to ECE/TRANS/WP.29/2011/99 (Draft Supplement 8 to the 04 Series of Amendments of UN Regulation No. 48)	(d)
22	États-Unis/Canada	13.4	A	Proposal to add the fuel quality (FQ) recommendations, as specified in the working document ECE/TRANS/WP.29/2011/127, to the Special Resolution No. 1 under the 1998 Agreement	(c)
23	République tchèque	4.7.3	A	Proposal for a corrigendum to ECE/TRANS/WP.29/2011/108	(f)
24	Secrétariat	2.3	A	UNECE role to promote ITS 2012 - 2020	(a)
25	UE	2.3	A	Framework of the deployment of ITS in Europe – state of play	(a)
26	OICA	8.11	A	Recyclability of M1/N1 vehicles. Development of a UN Regulation	(a)
27	Président et Vice-Président du groupe informel IWVTA	4.3	A	Proposals to review the 1958 Agreement and the introduction of International Whole Vehicle Type Approval	(b)
28	Secrétariat	13	A	Administrative Committee of the 1998 Agreement thirty-third session	(a)
29	Secrétariat	22	A	Administrative Committee of the 1997 Agreement ninth session	(a)
30	Président du GTB	4.6.2	A	Proposal of Supplement 2 to the 04 Series of Regulation No.19 (Front fog lamps)	(g)

<i>WP.29- 154-...</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
31	Président du groupe informel DETA du WP.29	4.5	A	Request for decisions by WP.29 on the development of the DETA	(c)
32	Japon	4.2	A	Proposals of the review of the 1958 agreement and the introduction of international whole vehicle type approval (IWVTA)	(a)
33	Secrétariat	4.2.2	A	Use of private standards in UN Regulations Background	(d)
34	Président du Forum mondial	8.12	A	Proposal for amendments to the Terms of Reference and Rules of Procedure of WP.29	(c)
35	Japon et Allemagne	4.15.2 et 16.5	A	Joint information from Japan and Germany on the activities of the informal group GTR 9 phase 2 to prepare amendments on the UN Global Technical Regulation No. 9 and the draft UN Regulation on pedestrian protection	(a)
36	Bosnie-Herzégovine	6	A	Homologation of vehicles in Bosnia and Herzegovina	(a)
37	Japon	4.4	A	Proposal for guidelines on the scope, administrative provisions and alternative requirements in Regulations annexed to the 1958 Agreement	(b)
38	Union européenne, Japon et États-Unis	18	A	Proposal for establishment of two informal working groups addressing the safety and environmental requirements for electric vehicles to enhance regulatory cooperation including developing global technical regulations in the framework of the 1998 Agreement	(c)
39	Fédération de Russie	6	A	Russian Automotive Industry: Governmental Policies and Priorities	(a)
40	Président du groupe informel du RTM-ONU n° 7 Phase 2	16.4	A	Status Report of the informal group for gtr 7 – Phase 2 (Head Restraints)	(c)
41	Président du groupe informel du RTM-ONU sur les pneumatiques	16.7	A	Progress report for the tyre UN GTR	(a)

<i>WP.29- 154-...</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
42	Japon et États-Unis	17.5	A	Proposal to develop a global technical regulation concerning quiet vehicles	(a)
43	États-Unis	18	A	National Highway Safety Administration research program on lithium-ion based rechargeable energy storage	(a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- d) Poursuite de l'examen à la prochaine session comme document informel.
- e) À transmettre au GRRF.
- f) À transmettre au GRSG.
- g) À transmettre au GRE.

Annexe II

Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires pour l'année 2012¹

<i>Organe</i>	<i>Session</i>	<i>Dates</i>	<i>Nombre de demi- journées</i>
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-troisième session)	17-20 janvier	après-midi/ matin	6
Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-cinquième session)	7-9 février	après-midi/ après-midi	5
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante et onzième session)	20-24 février	après-midi/ matin	8
Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (108 ^e session)	12 mars	matin/ après-midi	2
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (156 ^e session); Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 (cinquantième session); Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 (trente-quatrième session); Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 (neuvième session)	13-16 mars	matin/ après-midi	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-septième session)	26-29 mars	matin/ après-midi	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (102 ^e session)	16-20 avril	après-midi/ matin	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante et unième session)	21-25 mai	après-midi/ matin	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-quatrième session)	5-8 juin ²	après-midi/ matin	6
Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (109 ^e session)	25 juin	matin/ après-midi	2
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (157 ^e session); Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 (cinquantième session); Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 (trente-troisième session); Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 (dixième session)	26-29 juin	matin/ après-midi	8
Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-sixième session)	3-5 septembre	matin/ après-midi	5

<i>Organe</i>	<i>Session</i>	<i>Dates</i>	<i>Nombre de demi-journées</i>
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-douzième session)	18-20 septembre	matin/ après-midi	5
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (103 ^e session)	2-5 octobre	après-midi/ matin	6
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-huitième session)	16-18 octobre	matin/ après-midi	6
Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (110 ^e session)	12 novembre	matin/ après-midi	2
Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (158 ^e session); Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 (cinquante-deuxième session); Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 (trente-sixième session); Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 (onzième session)	13-16 novembre	matin/ après-midi	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-deuxième session)	11-14 décembre	après-midi/ matin	6

¹ À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se tiendront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

² La salle devrait être réservée du 4 au 8 juin après-midi/matin pour permettre d'accueillir aussi les réunions des groupes de travail informels dépendant du GRPE.

La mention «après-midi/matin» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30. La mention «après-midi/après-midi» signifie que les sessions commenceront le premier jour à 14 h 30 et se termineront le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions pour lesquelles il ne figure aucune mention particulière s'ouvriront le premier jour à 9 h 30 et ne s'achèveront pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures.

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tiendra normalement ses sessions le mercredi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiendront normalement le mercredi après-midi, si possible, et le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiendront le jeudi, à la suite des sessions de l'AC.3, si elles sont effectivement programmées.

Session du CTI: 28 février-1^{er} mars 2012.

Salon international de l'auto, Palexpo, Genève: 8-18 mars 2012 (journées réservées à la presse: 6 et 7 mars 2012).

Annexe III

Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2011/140 adoptés par l'AC.3 (voir par. 115)

1. Supprimer le texte de la section «Exposé des fondements techniques et des motifs» et le remplacer par le texte du rapport technique (document ECE/TRANS/WP.29/2011/141).
2. Section texte du Règlement: paragraphe 1, objet, alinéa 1, deuxième phrase, lire à la fin «... et les indicateurs s'ils sont montés».
3. Paragraphe 4.4.1, supprimer les mots «Si tel est le cas:».
4. Paragraphe 4.4.1.1, supprimer.
5. Paragraphe 4.4.3, supprimer.
6. Tableau 1, symbole n° 1, remplacer le symbole par:



7. Tableau 1, symboles n°s 11, 12 et 13, colonne 4, remplacer le texte «Cependant, les Parties contractantes peuvent adopter les prescriptions suivantes: sur le...» par «À titre de variante, sur le ...».
8. Tableau 1, symboles n°s 19, 20 et 21, colonne 6, remplacer le texte «Sans préjudice des prescriptions visées au paragraphe 4.4.1.1, la fonction...» par «La fonction...».
9. Tableau 1, symbole n° 27, colonne 4, remplacer le texte «Toutefois, dans le cas des véhicules équipés d'un système de freinage combiné, le frein de la roue avant peut fonctionner en même temps que le frein de la roue arrière lorsque le système de freinage combiné est activé» par «Le frein de la roue avant peut fonctionner en même temps que le frein de la roue arrière lorsqu'il existe un système de freinage combiné».
10. Tableau 1, symboles n°s 28 et 29, colonne 4, remplacer le texte «Toutefois, dans le cas des véhicules équipés d'un système de freinage combiné, le frein de la roue avant peut fonctionner en même temps que le frein de la roue arrière lorsque le système de freinage combiné est activé» par «Le frein de la roue avant peut fonctionner en même temps que le frein de la roue arrière lorsqu'il existe un système de freinage combiné».
11. Tableau 1, symboles n°s 27, 28 et 29, déplacer le texte de la colonne 4 à la colonne 7.
12. Tableau 1, symbole n° 32, colonne 7, remplacer le texte «Toutefois, les Parties contractantes peuvent adopter les prescriptions et conditions suivantes: *sur les...*» par «À titre de variante, *sur les...*».

Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2011/141 adoptés par l'AC.3 (voir par. 115)

Page 3, ajouter un nouveau paragraphe 10, comme suit:

«10. De même, les Parties contractantes peuvent adopter les variantes de position et de mode d'actionnement mentionnées au tableau 1 concernant les points 11, 12, 13, 14 et 32».

Paragraphe 10 à 33, renuméroter 11 à 34.

Paragraphe 28 (nouveau), ajouter à la fin:

«On a fait observer que certains symboles n'étaient pas immédiatement compréhensibles et que les conducteurs devaient consulter le manuel du propriétaire pour en découvrir la signification. Il est admis que la reconnaissance des symboles concernant la sécurité devrait faire partie du processus d'apprentissage de la conduite d'un motorcycle. En normalisant ces symboles à l'échelle mondiale, le GRSG mettrait à la disposition des écoles de conduite et des organismes d'évaluation un outil normalisé qui leur permettrait de former les nouveaux motocyclistes et de contrôler leurs aptitudes. Les motocyclistes seraient informés de la signification des nouveaux symboles au fur et à mesure de leur introduction. En fait, le Règlement technique mondial devrait lui-même contribuer à familiariser les motocyclistes avec les symboles concernant la sécurité. Les Parties contractantes devraient informer leurs populations respectives des prescriptions qui auraient été adoptées».

Annexe IV

État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles*

Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 17 novembre 2011

GRRF

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM-ONU sur les pneumatiques	Oui/ Royaume-Uni	France	AC.3/15	2010/80	Un projet de texte pour le RTM (phase I) pourrait être soumis à l'AC.3 pour examen et vote éventuel à sa session de juin 2013. L'AC.3 a décidé d'inclure les dispositions concernant la résistance au roulement (ECE/TRANS/WP.29/2010/80) dans une deuxième phase du RTM.

GRSG

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM-ONU sur les commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles	Oui/ Italie	Italie	AC.3/22	[ECE/TRANS/180/Add.12] [ECE/TRANS/180/Add.12/App.1]	L'AC.3 a enregistré dans le Registre mondial le RTM-ONU proposé sur les commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles.

* Les informations concernant les Parties contractantes (31), le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles figurent dans les documents ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4, ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4/Amend.1 et ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.4/Amend.2.

GRSP

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 1 au RTM-ONU n° 1 (Serrures et charnières des portes)	Non	États-Unis	AC.3/18	GRSP/2011/3 et GRSP/2011/4 (rapport de situation)	Le GRSP reprendra l'examen des documents à sa session de décembre 2011 en attendant une proposition d'amendements au Règlement de l'ONU n° 11 qui permette un alignement intégral simultané du RTM-ONU et du Règlement de l'ONU.
Phase 2 du RTM-ONU n° 7 (Appuie-tête)	Oui/ Royaume-Uni	Japon	AC.3/25/Rev.1	2011/86 (deuxième rapport de situation WP.29-155-40)	L'AC.3 a demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-155-40 sous une cote officielle.
Phase 2 du RTM-ONU n° 9 (Élément Flex-Pli) (Protection des piétons)	Oui/ Allemagne/ Japon	Allemagne/ Japon	AC.3/24	GRSP/2011/13	Le GRSP devrait adopter le projet de mandat et le programme de travail du groupe informel.
Amendement au RTM-ONU n° 9	Non	Pays-Bas	[AC.3/31]	-	L'AC.3 a adopté la proposition (2011/148) pour mettre au point l'amendement, pour rendre plus précis le texte actuel du RTM et il a décidé de le transmettre au GRSP.
HFCV-SGS	Oui/États-Unis/ Japon	Allemagne/ Japon/ États-Unis	AC.3/17	GRSP/2011/33	Le GRSP devrait recommander le projet de RTM-ONU à l'AC.3 pour adoption en 2012.
RTM-ONU sur les VE	Non	UE/ Japon/ États-Unis	WP.29-155-38		Une proposition demandant l'autorisation d'élaborer un RTM-ONU sur les véhicules électriques et d'établir deux groupes de travail informels qui traiteraient des questions relatives aux prescriptions de sécurité et environnementales pour les véhicules électriques a reçu le soutien général de l'AC.3. L'AC.3 a demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-155-38 sous une cote officielle pour examen et adoption officielle éventuelle à sa session de mars 2012.

GRPE

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Rectificatif 1 à l'amendement 1 au RTM-ONU n° 4 (WHDC)	Oui/CE	UE	-	[ECE/TRANS/180/Add.4/Amend.1/Corr.1]	L'AC.3 a enregistré dans le Registre mondial le rectificatif 1 à l'amendement 1 au RTM-ONU n° 4 (WHDC).
Amendement 3 au RTM-ONU n° 4 (WHDC)	Oui/CE	UE/Japon	AC.3/29		-
Amendements au RTM-ONU n° 5 (OBD)	Non	UE	AC.3/30		-
Rectificatif 2 au RTM-ONU n° 11 (Engins mobiles non routiers)	Oui/CE	UE	-	[ECE/TRANS/180/Add.11/Corr.2]	L'AC.3 a enregistré dans le Registre mondial le rectificatif 2 au RTM-ONU n° 11 (EMNR).
Véhicules à hydrogène et à pile à combustible HFCV-SGE	Oui/CE	Allemagne, Japon et États-Unis	AC.3/17	2011/147 (rapport de synthèse)	L'AC.3 a approuvé le rapport de synthèse et accepté les recommandations du GRPE d'amender au cas par cas les Règlements de l'ONU ou les RTM existants pour prendre en compte directement les véhicules à hydrogène et à pile à combustible en ce qui concerne les prescriptions relatives aux émissions.
Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)	-	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		L'AC.3 a pris note d'un risque de retard d'environ trois mois dans les travaux.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Sous-groupe de l'élaboration du cycle d'essai harmonisé (DHC)	Japon	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		-
Sous-groupe de l'élaboration de la procédure d'essai (DTP)	Inde/Suisse	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		-

Situation en ce qui concerne les échanges de vues

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	<i>Non</i>	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
	Mannequins harmonisés de choc latéral	<i>Oui</i>	États-Unis	2010/88 (deuxième rapport d'activité)	L'AC.3 a adopté le second rapport d'activité du groupe informel (ECE/TRANS/WP.29/2011/88).
GRE	Systèmes d'éclairage de la route	<i>Non</i>	Non	-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
GRB	Véhicules routiers silencieux	<i>Oui</i>	États-Unis	WP.29-155-42	Le représentant des États-Unis a annoncé qu'il présenterait une proposition actualisée en vue de la soumettre pour examen à la session de mars 2012 sous une cote officielle. L'AC.3 a décidé d'informer les experts du GRFF, du GRSG et du GRSP des travaux d'élaboration du RTM-ONU, en les invitant à participer aux sessions du groupe de travail informel du GRB.